

DÉLIBÉRATION N°CP 2024-152

DU 30 MAI 2024

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : 3ÈME AFFECTATION ET AVENANTS

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du schéma directeur de la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens modifiée ;

VU la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée portant création du contrat d'aménagement régional (CAR) ;

VU la délibération n° CP 2017-539 du 22 novembre 2017 relative à l'affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires urbains, contrat d'aménagement régional, contrat régional territorial, quatrième affectation 2017 ;

VU la délibération n° CP 2018-249 du 30 mai 2018 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) : conclusion de contrats, attribution de subventions, réaffectations et avenants ;

VU la délibération n° CP 2020-040 du 31 janvier 2020 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Valenton (94) ;

VU la délibération n° CP 2020-373 du 23 septembre 2020 relative aux contrats d'aménagement régionaux (CAR) des communes de Lieusaint (77) et Etréchy (91) ;

VU la délibération n° CP 2021-009 du 21 janvier 2021 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune du Mérévillois (91) ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée par délibération n° CR 2022-025 du 19 mai 2022 ;

VU la délibération n° CR 2021-050 du 21 juillet 2021 relative à une Région toujours plus solidaire ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans

les conventions passées par la région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) et contrat régional territorial (CRT) : 4^{ème} affectation pour 2021 et avenant - signalétique régionale ;

VU la délibération n° CP 2022-021 du 28 janvier 2022 relative à l'affectation de l'opération n° EX061375 rattachée au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Valenton (94) ;

VU la délibération n° CP 2022-238 du 7 juillet 2022 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Donnemarie-Dontilly (77) ;

VU la délibération n° CP 2022-333 du 23 septembre 2022 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Verneuil-L'Etang (77) ;

VU la délibération n° CP 2022-407 du 10 novembre 2022 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Montfort-L'Amaury (78) ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-017 du 25 janvier 2023 relative aux contrats d'aménagement régionaux (CAR) des communes de Maurecourt (78), Villecresnes (94) et Bessancourt (95) ;

VU la délibération n° CP 2023-085 du 29 mars 2023 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune d'Aubergenville (78) ;

VU la délibération n° CP 2023-146 du 1^{er} juin 2023 relative aux contrats d'aménagement régionaux (CAR) des communes de Chelles (77), Guyancourt (78) et Maisse (91) et à l'avenant n° 1 au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune d'Etrechy (91) ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle : 2^{ème} rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP 2023-394 du 17 novembre 2023 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Sceaux (92) ;

VU la délibération n° CP 2024-026 du 31 janvier 2024 relative aux contrats d'aménagement régionaux (CAR) des communes de Cesson (77), Collégien (77) et Saintry-sur-Seine (91) ;

VU la délibération n° CP 2024-079 du 28 mars 2024 relative aux contrats d'aménagement régionaux (CAR) des communes de Montesson (78), Les Essarts-le-Roi (78), Palaiseau (91) et Domont (95) ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2024 ;

VU l'avis de la commission du logement et de l'aménagement ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-152 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif « **contrat d'aménagement régional** »,

d'une part, de conclure avec 18 communes, pour les opérations citées en annexe 1 et récapitulées dans les échéanciers prévisionnels figurant en annexe 2 à la présente délibération, un contrat d'aménagement régional conforme au contrat type approuvé par la délibération n° CR 181-16 modifiée susvisée.

et d'autre part, de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 3 à la présente délibération, inscrites dans des contrats d'aménagement régionaux définis ci-dessus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion, avec chaque commune maître d'ouvrage, d'un contrat d'aménagement régional et d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **14 940 784,24 €** disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2024.

Article 2 :

Décide au titre du dispositif « **contrat d'aménagement régional** », de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 3 à la présente délibération, relatives aux contrats d'aménagement régionaux (CAR) susvisés.

Subordonne le versement des subventions pour les contrats d'aménagement régionaux approuvés par les délibérations susvisées, à la signature d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **5 810 206,15 €** disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2024.

Article 3 :

Approuve l'avenant n° 2 au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune d'Etrechy (91) figurant en annexe 4 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Décide de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches-projets n° EX083361 et n° EX083362 figurant en annexe 3, inscrites dans l'avenant n° 2 au contrat d'aménagement régional défini ci-dessus.

Subordonne le versement des subventions liées, à la signature d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme, d'un montant total de **435 200 €**, disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2024.

Article 4 :

Approuve l'avenant n° 1 au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Chevilly-Larue (94) figurant en annexe 5 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 5 :

Approuve l'avenant n° 1 à la convention de réalisation de l'opération n° EX068833 rattachée au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Maurecourt (78) figurant en annexe 6 à la délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Approuve en conséquence la fiche-projet modifiée figurant en annexe 6 à la délibération.

Article 6 :

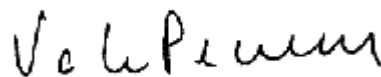
Décide, à la demande du bénéficiaire, de retirer la subvention relative à l'opération n° EX061375 attribuée à la commune de Valenton (94) par délibération n° CP 2020-040 du 31 janvier 2020 et affectée par délibération n° CP 2022-021 du 28 janvier 2022.

Désaffecte en conséquence l'autorisation de programme correspondante d'un montant de **535 450 €** disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2024.

Article 7 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches-projets en annexes à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 30 mai 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 30 mai 2024 (référence technique : 075-237500079-20240530-lmc1217846-DE-1-1) et affichage ou notification le 30 mai 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 - Tableau de délibération des contrats d'aménagement régionaux

77 SEINE-ET-MARNE			
SAINT-PATHUS	EX083385	Construction d'un accueil de loisirs maternelle	660 601,82 €
	EX083384	Aménagements des abords et du parking de l'accueil de loisirs maternelle	239 398,18 €
		Total subvention	900 000,00 €
SOUPPES-SUR-LOING	EX082231	Aménagement de la place et de la rue de la République	245 150,50 €
	EX082233	Aménagement de la rue Voltaire et du stationnement rue Michel Servet	155 872,50 €
		Total subvention	401 023,00 €
78 YVELINES			
BUC	EX083480	Rénovation énergétique du groupe scolaire du Pré Saint Jean	800 000,00 €
	EX083482	Rénovation énergétique de la maison des jeunes (le SPOT)	100 000,00 €
		Total subvention	900 000,00 €
GUERVILLE	EX082673	Construction d'un restaurant scolaire	500 000,00 €
	EX082674	Aménagement d'une nouvelle mairie	300 000,00 €
		Total subvention	800 000,00 €
MARLY-LE-ROI	EX081234	Rénovation et extension du conservatoire Roger Bourdin	700 000,00 €
	EX081233	Rénovation et extension du pôle jeunesse	300 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
SARTROUVILLE	EX082955	Réaménagement et rénovation énergétique de l'hôtel de ville et du centre administratif	782 291,50 €
	EX082956	Aménagement d'espaces publics rues Grétry et Dijou	217 708,50 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
91 ESSONNE			
ARPAJON	EX083741	Extension du groupe scolaire Edouard Herriot et aménagements extérieurs (phase 1)	605 279,10 €
	EX083742	Réhabilitation du groupe scolaire Edouard Herriot (phase 2)	394 720,90 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	EX083299	Construction de l'école élémentaire de la croix boissée	800 000,00 €
	EX083300	Réaménagement de la place de l'église et réfection des façades de la mairie	100 000,00 €
		Total subvention	900 000,00 €
DRAVEIL	EX083175	Aménagement d'espaces publics - secteur centre ville	400 000,00 €
	EX083193	Réhabilitation du centre administratif	600 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
FORGES-LES-BAINS	EX083437	Création d'un restaurant scolaire	500 000,00 €
	EX083438	Création et réhabilitation d'un accueil collectif de mineurs	400 000,00 €
		Total subvention	900 000,00 €
GRIGNY	EX083609	Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Langevin	800 000,00 €
	EX083466	Extension et aménagement du cimetière du Clotay	200 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €

OLLAINVILLE	EX083395	Extension et rénovation de l'école élémentaire La Roche	800 000,00 €
	EX083396	Transformation d'un terrain de football en gazon synthétique, éclairage et abords	100 000,00 €
	Total subvention		900 000,00 €
SAVIGNY-SUR-ORGE	EX082553	Acquisition des locaux et aménagement de la crèche Chateaubriand	650 000,00 €
	EX082549	Réaménagement du parking et du parvis de l'hôtel de ville	350 000,00 €
	Total subvention		1 000 000,00 €
VERT-LE-PETIT	EX083375	Aménagement du groupe scolaire : création d'une cantine et modification des entrées	700 000,00 €
	EX083376	Aménagement d'espaces publics en centre-ville	100 000,00 €
	Total subvention		800 000,00 €
92 HAUTS-DE-SEINE			
GARCHES	EX082168	Réaménagement de la place Saint-Louis et ses abords	500 000,00 €
	EX082169	Réaménagement du jardin des écoles	500 000,00 €
	Total subvention		1 000 000,00 €
95 VAL D'OISE			
ARGENTEUIL	EX083810	Réaménagement des espaces publics de l'îlot des quatre vents	750 000,00 €
	EX083809	Réaménagement de l'espace Nelson Mandela	250 000,00 €
	Total subvention		1 000 000,00 €
ECOUEN	EX081418	Création de jardins partagés et aménagement du quartier du mail	675 000,00 €
	EX081419	Restructuration du centre technique municipal	225 000,00 €
	Total subvention		900 000,00 €
ROISSY-EN-FRANCE	EX081916	Création d'une aire de jeux inclusive	174 632,64 €
	EX081917	Travaux de rénovation et de modernisation de la mairie principale	205 000,00 €
	EX081918	Requalification de la place du pays de France et de ses abords	420 367,36 €
	Total subvention		800 000,00 €
TOTAL GENERAL			16 201 023,00 €

Annexe 2 - Echéanciers financiers prévisionnels des contrats d'aménagement régionaux

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE SAINT-PATHUS (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Création d'un centre de loisirs maternel	2 223 007,50	1 321 203,64	377 486,76	943 716,88	0,00	50%	660 601,82
Aménagements des abords et du parking de l'accueil de loisirs maternel	678 796,37	478 796,36	193 941,82	284 854,54	0,00	50%	239 398,18
TOTAL	2 901 803,87	1 800 000,00	571 428,58	1 228 571,42	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			285 714,29	614 285,71	0,00		900 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE SOUPPES-SUR-LOING (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Aménagement de la place et de la rue de la République	700 430,00	490 301,00	0,00	426 566,00	63 735,00	50%	245 150,50
Aménagement de la rue Voltaire et du stationnement rue Michel Servet	445 350,00	311 745,00	77 936,25	233 808,75	0,00	50%	155 872,50
TOTAL	1 145 780,00	802 046,00	77 936,25	660 374,75	63 735,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			38 968,13	330 187,38	31 867,50		401 023,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE BUC (78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Ecole du Pré Saint-Jean	2 946 000,00	1 600 000,00	650 000,00	950 000,00	0,00	50%	800 000,00
Maison des jeunes SPOT	686 000,00	200 000,00	80 000,00	120 000,00	0,00	50%	100 000,00
TOTAL	3 632 000,00	1 800 000,00	730 000,00	1 070 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			365 000,00	535 000,00	0,00		900 000,00

ÉCHEANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE GUERVILLE (78)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Construction d'un restaurant scolaire	1 242 761,00	1 000 000,00	0,00	800 000,00	200 000,00	50,00 %	500 000,00
Aménagement d'une nouvelle mairie	1 668 472,00	600 000,00	0,00	500 000,00	100 000,00	50,00 %	300 000,00
TOTAL	2 911 233,00	1 600 000,00	0,00	1 300 000,00	300 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			0,00	650 000,00	150 000,00		800 000,00

ÉCHEANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE MARLY-LE-ROI (78)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Rénovation et extension du conservatoire Roger Bourdin	3 640 050,00	1 400 000,00	259 260,00	1 037 036,00	103 704,00	50,00 %	700 000,00
Rénovation et extension du Pôle Jeunesse	1 649 450,00	600 000,00	175 000,00	425 000,00	0,00	50,00 %	300 000,00
TOTAL	5 289 500,00	2 000 000,00	434 260,00	1 462 036,00	103 704,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			217 130,00	731 018,00	51 852,00		1 000 000,00

ÉCHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE SARTROUVILLE (78)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Réaménagement et rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et du centre administratif	1 566 002,60	1 564 583,00	723 383,00	278 200,00	563 000,00	50,00%	782 291,50
Aménagement d'espaces publics rues Grétry et Dijou	435 417,00	435 417,00	435 417,00			50,00%	217 708,50
TOTAL	2 001 419,60	2 000 000,00	1 158 800,00	278 200,00	563 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			579 400,00	139 100,00	281 500,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'ARPAJON (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Extension du groupe scolaire Edouard Herriot et aménagements extérieurs (phase 1)	3 539 599,19	1 210 558,20	500 000,00	500 000,00	210 558,20	50%	605 279,10
Réhabilitation du groupe scolaire Edouard Herriot (phase 2)	2 109 299,09	789 441,80			789 441,80	50%	394 720,90
TOTAL	5 648 898,28	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			250 000,00	250 000,00	500 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Construction de l'école élémentaire de la croix boissée	4 056 273,00	1 600 000,00	400 000,00	1 200 000,00		50%	800 000,00
Réaménagement de la place de l'église et réfection des façades de la mairie	745 315,00	200 000,00			200 000,00	50%	100 000,00
TOTAL	4 801 588,00	1 800 000,00	400 000,00	1 200 000,00	200 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			200 000,00	600 000,00	100 000,00		900 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE DRAVEIL (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Aménagement d'espaces publics - secteur centre-ville	943 126,00	800 000,00	800 000,00			50%	400 000,00
Réhabilitation du centre administratif	2 040 463,06	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00		50%	600 000,00
TOTAL	2 983 589,06	2 000 000,00	1 400 000,00	600 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			700 000,00	300 000,00	0,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Construction d'un restaurant scolaire	1 542 103,00	1 000 000,00	464 000,00	536 000,00		50%	500 000,00
Création et réhabilitation d'un accueil collectif de mineurs	1 175 350,00	800 000,00	376 000,00	424 000,00		50%	400 000,00
TOTAL	2 717 453,00	1 800 000,00	840 000,00	960 000,00			
Dotation prévisionnelle maximum Région			420 000,00	480 000,00	0,00		900 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE GRIGNY (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Langevin	10 184 000,00	1 600 000,00	1 000 000,00	600 000,00	0,00	50%	800 000,00
Extension et aménagement du cimetière	430 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	50%	200 000,00
TOTAL	10 614 000,00	2 000 000,00	1 400 000,00	600 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			700 000,00	300 000,00	0,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'OLLAINVILLE (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Extension et rénovation de l'école élémentaire La Roche	1 847 695,00	1 600 000,00	800 000,00	800 000,00	0,00	50%	800 000,00
Transformation d'un terrain de football en gazon synthétique, éclairage et abords	1 296 793,20	875 000,00	0,00	700 000,00	175 000,00	11,43%	100 000,00
TOTAL	3 144 488,20	2 475 000,00	800 000,00	1 500 000,00	175 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			400 000,00	480 000,00	20 000,00		900 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Acquisition des locaux et aménagement de la crèche Chateaubriand	1 565 417,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	50%	650 000,00
Réaménagement du parking et du parvis de l'hôtel de ville	1 100 577,00	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00	50%	350 000,00
TOTAL	2 665 994,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			1 000 000,00	0,00	0,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE VERT-LE-PETIT (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Aménagement du groupe scolaire - création d'une cantine et de 2 salles de classe	2 077 291,00	1 400 000,00	700 000,00	350 000,00	350 000,00	50%	700 000,00
Aménagement de la "grande prairie" en centre-ville	1 692 911,00	200 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	50%	100 000,00
TOTAL	3 770 202,00	1 600 000,00	750 000,00	450 000,00	400 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			375 000,00	225 000,00	200 000,00		800 000,00

ÉCHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE GARCHES (92)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Réaménagement de la place Saint-Louis et de ses abords	3 513 810,00	1 000 000,00	800 000,00	200 000,00	0,00	50,00 %	500 000,00
Réaménagement du jardin des écoles	1 222 106,50	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	50,00 %	500 000,00
TOTAL	4 735 916,50	2 000 000,00	1 800 000,00	200 000,00			
Dotation prévisionnelle maximum Région			900 000,00	100 000,00	0,00		1 000 000,00

ÉCHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'ARGENTEUIL (95)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Réaménagement des espaces publics de l'îlot des 4 vents	1 595 093,00	1 500 000,00	1 500 000,00	-	-	50,00 %	750 000,00
Réaménagement de l'espace Nelson Mandela	525 676,84	500 000,00	500 000,00	-	-	50,00 %	250 000,00
TOTAL	2 120 769,84	2 000 000,00	2 000 000,00	-	-		
Dotation prévisionnelle maximum Région			1 000 000,00	0	0		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'ECOUEN (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Aménagement du quartier du Mail et création d'un jardin partagé	1 424 753,72	1 350 000,00	350 000,00	1 000 000,00		50%	675 000,00
Restructuration du centre technique municipal	699 535,20	450 000,00	200 000,00	250 000,00		50%	225 000,00
TOTAL	2 124 288,92	1 800 000,00	550 000,00	1 250 000,00			
Dotation prévisionnelle maximum Région			275 000,00	625 000,00	0,00		900 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE (95)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Aire de jeux inclusive	249 475,20	249 475,20	249 475,20	0,00	0,00	70%	174 632,64
Travaux de rénovation de la mairie principale	410 000,00	410 000,00	410 000,00	0,00	0,00	50%	205 000,00
Requalification et végétalisation de la place Pays de France	1 099 010,00	840 734,72	840 734,72	0,00	0,00	50%	420 367,36
TOTAL	1 758 485,20	1 500 209,92	1 500 209,92				
Dotation prévisionnelle maximum Région			800 000,00	0,00	0,00		800 000,00

Annexe 3 - Fiches-projets des contrats d'aménagement régionaux

DOSSIER N° EX080382 - CAR - RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - COMMUNE DE CESSON (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	605 466,00 € HT	50,00 %	302 733,00 €
	Montant total de la subvention		302 733,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CESSON

Adresse administrative : 8 ROUTE DE SAINT LEU
77245 CESSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Olivier CHAPLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 31 août 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Cesson (11 069 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « restructuration et aménagement du centre technique municipal ».

L'évolution démographique de la commune nécessite de faire évoluer certains équipements pour améliorer les services à la population, dont fait partie le centre technique municipal.

Le projet portera sur l'aménagement d'un terrain prévoyant la création d'une voie de circulation en enrobé, d'une aire de lavage, la construction d'un hangar avec box pour le stockage de matériel et d'un mur de séparation avec la parcelle attenante et la création d'une ouverture sur la rue avec installation d'un portail électrique.

Les travaux portent sur :

- le terrassement,
- l'assainissement,
- le ravalement du bâtiment existant,
- la fourniture et pose de menuiseries extérieures,
- les interventions liées aux installations électriques, la mise en peinture et les revêtements de sol.

La station de lavage prévue pour les véhicules communaux sera auto-alimentée par la récupération des eaux usées. La commune souhaite ainsi s'inscrire dans un objectif de développement durable et meilleure gestion de sa consommation d'eau. De même l'aménagement d'unités de recyclage de matières (bacs de

récupérations) permettra une augmentation du tri des déchets collectés. Il est notamment prévu une unité pour le compost des déchets verts issus des interventions d'entretien du service espaces verts et voirie (déchets végétaux de tonte de gazon, taille des haies et arbustes puis du ramassage des feuilles à l'automne).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 605 466 € HT retenu comme dépense subventionnable. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 CESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	605 466,00	100,00%
Total	605 466,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	302 733,00	50,00%
COMMUNE	302 733,00	50,00%
Total	605 466,00	100,00%

DOSSIER N° EX071460 - CAR - REQUALIFICATION ET SECURISATION DE L'AVENUE DES SCIENCES (4EME ET DERNIERE PARTIE) - CHELLES (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	533 536,10 € HT	50,00 %	266 768,05 €
	Montant total de la subvention		266 768,05 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC SOUVENIR E FOUCHARD
77500 CHELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Brice RABASTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Chelles (55 448 habitants - INSEE 2019) propose l'opération "Requalification et sécurisation de l'avenue des Sciences (quatrième et dernière partie)".

L'avenue des Sciences se situe dans le quartier des Coudreaux, ce dernier étant localisé dans le nord de la commune de Chelles et limitrophe de la commune de Montfermeil.

Les projets de transports structurants prévus dans le secteur, tels que l'arrivée de la ligne 16 du Grand Paris Express à Chelles et le prolongement de la ligne de tram T4 à Montfermeil, viendront à terme renforcer l'attractivité et la dynamique de développement urbain de ce quartier, qui bénéficiera d'une accessibilité renforcée.

L'avenue des Sciences traverse d'Ouest en Est le quartier et dessert la majorité des rues et des polarités de proximité (commerces, équipements, services, ...) qui le compose. Suite à une étude de circulation et de stationnement ayant identifié cet axe structurant comme étant congestionné et accidentogène, la commune de Chelles a souhaité lancer un projet de requalification et de sécurisation, afin d'anticiper le développement urbain du quartier des Coudreaux, d'améliorer ses conditions de desserte et de circulation, ainsi que le cadre de vie de ses habitants.

L'avenue, d'une longueur de 1350 m, dont la réalisation est prévue en quatre temps, a été inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, depuis 2020.

La commune a bénéficié d'une aide régionale pour la première tranche sur la partie comprise entre le rond-point des Sciences et l'avenue Delambre (aide IRIS n°EX045223).

La présente demande d'aide régionale concerne la quatrième et dernière tranche du projet de requalification et de sécurisation de l'avenue des Sciences, allant de la commune de Montfermeil au rond-point des Sciences.

Sur cette dernière tranche de l'avenue des Sciences sur 230 mètres, le projet d'aménagement vise tout particulièrement à apaiser la circulation, accroître la sécurité en abaissant la vitesse de circulation des véhicules, et favoriser la cohabitation entre les modes de transports (marche, deux roues, automobile, bus, ...) avec le principe d'organisation retenu suivant :

- Aménagement d'un trottoir de 1,40 m de largeur minimum d'un côté de la chaussée et d'un trottoir dont la largeur sera variable selon le profil de la voie, de l'autre ;
- Création de fosses de plantation accueillant des arbres à hautes tiges et des végétations basses de type vivaces ;
- Aménagement d'une chaussée de 6 m de large, en zone 30 avec un plateau surélevé au carrefour Sciences / Pascal ;
- Aménagement de places de stationnement, si possible par traitement en « lincoln ».

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 533 536,10 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	533 536,10	100,00%
Total	533 536,10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	266 768,05	50,00%
COMMUNE	266 768,05	50,00%
Total	533 536,10	100,00%

DOSSIER N° EX077306 - CAR - AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE LA VILLE - COLLEGIEN (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	400 000,00 € HT	50,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COLLEGIEN
Adresse administrative : 8 PLACE MIREILLE MORVAN
77090 COLLEGIEN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Marc PINOTEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Collégien (3 381 habitants - INSEE 2020) propose l'opération " Aménagement de l'entrée Est de la ville". Du fait de l'évolution de population attendue (+ 20 %), la ville a besoin d'adapter ses aménagements, notamment en requalifiant la place de la Mairie et une partie de l'avenue Michel Chartier qui constitueront son nouveau cœur de village.

L'aménagement de l'entrée de ville Est comprend la création d'un passage surélevé marquant physiquement l'entrée dans le cœur du village, la création d'un espace public piéton paysagé et la création d'un grand parking paysager. Le séquençage de ces aménagements s'articule autour de :

- La place de la Mairie dont la vocation d'hypercentre doit être réaffirmée
- Les aménagements marquant l'identification du centre-bourg entre ses entrées Est et Ouest.

L'aménagement du passage surélevé marquant physiquement l'entrée dans le cœur du village, permettra d'une part d'apporter une identification immédiate du cœur de village du bourg de Collégien par une différenciation de traitement des espaces, de diversifier les usages en redonnant une place centrale et prioritaire aux déplacements doux (piétons ou cyclables), de favoriser une vigilance de la part des conducteurs et de ralentir les véhicules de façon à pacifier les circulations et sécuriser la diversification des usages de l'espace public.

Marquant le passage dans le cœur du bourg en provenance de la ville de Bussy-Saint-Georges, les matériaux et couleurs employés permettront de répondre en partie à ces objectifs.

L'aménagement de l'espace public paysagé permettra de redonner la place au piéton à proximité immédiate des nouveaux programmes immobiliers et permettra d'assurer une transition entre les deux « rives » de l'axe principal (avenue Michel Chartier) en atténuant son effet de rupture. Cet aménagement sera un espace apaisé pour ses usagers à l'appui d'espaces de rencontres et de convivialité ombragés par des aménagements urbains légers.

En outre cet espace s'inscrit dans la proximité immédiate d'un sous-bois qui accueillera une aire de jeux inclusive à proximité.

Une liaison douce complètera l'aménagement de façon à relier la liaison douce existante (le chemin des Fermes) à l'autre « rive » de l'avenue Michel Chartier accueillant les nouveaux programmes immobiliers et les principaux équipements publics du bourg (écoles, Pôle Educatif, gymnase, Fabrique Citoyenne, Maison Communale, etc.).

Enfin, l'aménagement d'un parking paysager d'une cinquantaine de places sur l'actuelle place du petit Bois totalement goudronnée, permettra de répondre à l'afflux de véhicules des futurs appartements et d'endiguer le stationnement sauvage sur la commune.

Afin d'aménager durablement ce parking, il est prévu de conserver les végétaux et de réaliser les stationnements en pavés drainants à joints engazonnés permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 023 979,40 € HT, plafonné à 400 000,00 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

COLLEGIEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 023 979,40	100,00%
Total	1 023 979,40	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	200 000,00	19,53%
ETAT - DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - Acquis	40 000,00	3,91%
DEPARTEMENT 77 - FAC (Fonds d'Aménagement Communal) - Acquis	150 000,00	14,65%
COMMUNE	633 979,40	61,91%
Total	1 023 979,40	100,00%

DOSSIER N° EX064585 - CAR - CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES - COMMUNE DE DONNEMARIE-DONTILLY (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	860 638,00 € HT	50,00 %	430 319,00 €
	Montant total de la subvention		430 319,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DONNEMARIE DONTILLY

Adresse administrative : 4 RUE RADEPONT
77520 DONNEMARIE DONTILLY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame SANDRINE SOSINSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 novembre 2021 - 21 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Le démarrage anticipé du présent projet est aussi motivé par l'acquisition d'une maison de centre-ville, le 17/11/2021 (conformément à l'article 5.2.2 du règlement d'intervention CAR)

Description :

La commune de Donnemarie-Dontilly (2 809 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « Création d'une maison des services ».

La commune a pour objectif de revitaliser son centre-bourg en privilégiant le tissu économique local. Elle a fait l'acquisition d'une maison de centre-ville d'une superficie est de 573 m² de surface de plancher sur un terrain de 463 m² ainsi qu'un parking de 20 places de stationnements. Les travaux sur ce bâtiment permettront de créer une Maison des Services.

La réhabilitation du bâtiment incluant la rénovation énergétique abritera au rez-de-chaussée un espace dédié à l'Agence Postale, un bureau pour l'accueil des PMR mutualisé à l'ensemble des futurs services.

Au 1er étage, la commune envisage de créer des bureaux destinés à l'accueil des usagers dans leurs démarches administratives. Au 2ème étage, deux logements sont prévus.

A l'extérieur, la commune souhaite rénover, végétaliser le parking et créer du stationnement vélos. Ce parking doit apporter une solution aux difficultés de stationnement dans les rues commerçantes.

La subvention intègre l'acquisition et les travaux. Ces derniers concernent la démolition, la couverture, la menuiserie, la plomberie, et l'électricité.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 860 638 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 DONNEMARIE-DONTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION MAISON	150 000,00	17,43%
TRAVAUX	625 800,00	72,71%
ETUDES	84 838,00	9,86%
Total	860 638,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	430 319,00	50,00%
ETAT - DSIL (sollicité)	172 127,60	20,00%
COMMUNE	258 191,40	30,00%
Total	860 638,00	100,00%

DOSSIER N° EX052073 - CAR - REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE : PARVIS CENTRAL - LIEUSAIN (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
Montant total de la subvention			300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIEUSAIN
Adresse administrative : 50 RUE DE PARIS
77127 LIEUSAIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michel BISSON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Lieusaint (13 891 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « réaménagement du centre-ville : parvis central ».

Cette opération s'inscrit à la suite du diagnostic territorial partagé "Cœur de ville", réalisé en 2013 avec la population dans le cadre d'ateliers participatifs. L'objectif est de réaménager le centre-ville et notamment l'axe historique du bourg (rue de Paris) et de ses abords, jusqu'à la place de la mairie et de l'église.

L'opération permettra :

- la création d'une esplanade fonctionnelle et qualitative, au centre de l'axe de la rue de Paris, bordée de part et d'autre par la mairie et l'église, espace partagé entre les usagers,
- la mise en valeur et la sécurisation de l'axe de la méridienne reliant le parc de l'église à celui de la mairie,
- l'aménagement de larges cheminements piétons, d'une chaussée avec contresens vélos,
- la restructuration complète de l'éclairage public afin de respecter les normes PMR,
- la réorganisation du stationnement, la création de places d'arrêt minute et de parkings vélos.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 692 602 € HT, plafonné à 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 LIEUSAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	692 602,00	100,00%
Total	692 602,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	300 000,00	43,31%
COMMUNE	392 602,00	56,69%
Total	692 602,00	100,00%

DOSSIER N° EX083384 - CAR - AMENAGEMENT DES ABORDS ET DU PARKING DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELLE - SAINT-PATHUS (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	478 796,36 € HT	50,00 %	239 398,18 €
Montant total de la subvention			239 398,18 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT PATHUS
Adresse administrative : RUE SAINT-ANTOINE
77178 SAINT PATHUS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN-BENOIT PINTURIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aménager les abords et le parking de l'accueil de loisirs maternelle

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saint-Pathus (6 238 habitants INSEE 2020) propose l'opération "Aménagement des abords et du parking de l'accueil de loisirs maternelle".

La commune de Saint-Pathus compte un quart de sa population âgée de moins de 14 ans, soit 1 466 enfants.

La création d'un nouveau bâtiment pour l'accueil de loisirs des enfants de l'école maternelle Vivaldi, financée par une seconde subvention proposée dans le cadre du CAR de Saint-Pathus, impose de revoir les abords, les accès et les stationnements du site pour un usage cohérent et sécurisé de l'école, ce réaménagement permettant de distinguer les flux automobile et piéton.

Les aménagements consisteront en :

- le retrait du parking situé entre l'accueil de loisirs élémentaire et le futur accueil de loisirs maternel,
- la création d'une véritable cour en lien avec les deux accueils de loisir et la restauration scolaire,
- la modification du parking donnant sur la rue Noéfort et création d'un parking devant l'accueil de loisirs élémentaire (côté rue Noéfort) servant à la totalité du site Vivaldi. L'entrée du parking située aujourd'hui rue de l'Ormoye se fera désormais par la rue de Noéfort.
- l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres afin de créer des zones d'ombres naturelles.

- la création d'une zone de retournement pour les pompiers et les véhicules de livraison, notamment pour la restauration scolaire.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 678 796,37 € HT, plafonné à 478 796,36 €, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 SAINT-PATHUS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Lot VRD	574 365,49	84,62%
Lot Espaces verts	104 430,88	15,38%
Total	678 796,37	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicitée)	239 398,18	35,27%
Département 77	100 000,00	14,73%
Mairie	339 398,19	50,00%
Total	678 796,37	100,00%

DOSSIER N° EX083385 - CAR - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELLE - SAINT-PATHUS (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 321 203,64 € HT	50,00 %	660 601,82 €
	Montant total de la subvention		660 601,82 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT PATHUS
Adresse administrative : RUE SAINT-ANTOINE
77178 SAINT PATHUS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JEAN-BENOIT PINTURIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : construire un accueil de loisirs maternelle

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saint-Pathus (6 238 habitants INSEE 2020) propose l'opération "Construction d'un accueil de loisirs maternelle".

Pour les enfants de 3 à 5 ans scolarisés à l'école Vivaldi, l'accueil de loisirs est organisé au sein des classes, imposant une organisation plus complexe et mal adaptée.

Pour assurer un service public de qualité et répondre à l'évolution des besoins, la municipalité a engagé une réflexion, a sollicité les services de la PMI et a également consulté la DDCS, ce qui a mené à réévaluer les effectifs.

La commune souhaite donc aujourd'hui construire un accueil de loisirs maternel pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

L'accueil de loisirs maternel fera face à un bâtiment existant dédié à l'accueil de loisirs des élémentaires, en extension du restaurant scolaire. Le bâtiment aura une ossature bois et privilégiera les matériaux biosourcés. Le projet est composé de bâtiments de forme hexagonale, qui s'inscrivent dans la continuité architecturale des formes existantes.

L'entrée de l'ALSH se fera par la rue de l'Ormoye, qui accueille aujourd'hui un parking. Le déplacement et le réaménagement de celui-ci sont financés par une autre opération inscrite dans le CAR de la commune.

Les espaces intérieurs ont été organisés comme suit :

- Les espaces administratifs en regard sur la cour et les salles d'activités et de motricité.
- Les salles d'activités et de motricité communicantes et modulables,
- Les dortoirs ont été aménagés complètement à l'arrière de la construction dans la zone la plus calme,
- des zones sanitaires avec des équipements sanitaires à la hauteur des enfants de maternelle,
- des locaux de rangements, entretien seront également aménagés pour permettre les actions de service,
- 2 liaisons seront créées vers le restaurant scolaire (depuis la salle de motricité et depuis le dégagement qui distribue les dortoirs, des sanitaires et des rangements) facilitant ainsi l'accès des enfants de cet ALSH maternel au restaurant scolaire sans à avoir à sortir.

Pour les équipements techniques :

- Le chauffage des locaux sera assuré par une pompe à chaleur air/eau et distribué via un plancher chauffant pour les salles d'activité/motricité et des deux dortoirs, et des radiateurs à eau pour les autres locaux,
- La ventilation de type double flux sera présente pour les salles d'activité/motricité, Direction, Infirmerie et Animateurs,
- Une ventilation simple flux sera mise en place pour les locaux humides et les dortoirs,
- L'eau chaude sanitaire sera assurée par des ballons électriques répartis à proximité des équipements sanitaires,
- Les éclairages seront à gradation automatique pour les locaux d'activité/motricité, et à détection de présence pour les locaux utilisés ponctuellement tels que le hall d'entrée, le dégagement, sanitaires et locaux de rangement.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 2 223 007,50€ HT, plafonné à hauteur de 1 321 203,64€ HT, le montant de la subvention est calculé au taux de 50%

Localisation géographique :

📍 SAINT-PATHUS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux (base éligible)	1 321 203,64	59,43%
Travaux (base non éligible)	901 803,86	40,57%
Total	2 223 007,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicité)	660 601,82	29,72%
Département 77	500 000,00	22,49%
Commune	684 216,68	30,78%
Etat DETR	378 189,00	17,01%
Total	2 223 007,50	100,00%

**DOSSIER N° EX082233 - CAR - AMENAGEMENT DE LA RUE VOLTAIRE ET DU STATIONNEMENT
RUE MICHEL SERVET - COMMUNE DE SOUPPES-SUR-LOING (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	311 745,00 € HT	50,00 %	155 872,50 €
	Montant total de la subvention		155 872,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING
Adresse administrative : 19 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
77460 SOUPPES SUR LOING
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre BABUT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 8 janvier 2024 - 30 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Souppes-sur-Loing (5 352 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « Aménagement de la rue Voltaire et du stationnement rue Michel Servet ».

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la ville de Souppes-sur-Loing s'est engagée fin 2022, dans une opération de revitalisation de son territoire. Le projet de redynamisation du centre-ville repose sur un ensemble d'actions visant à requalifier et réaménager les espaces publics pour stimuler l'activité commerciale.

La rue Voltaire correspond à l'un des axes de desserte du centre bourg et de la place de la République. Aujourd'hui cette rue commerçante voit son offre commerciale décliner. Sur le tronçon est, elle est inscrite en zone de rencontre avec une vitesse limitée à 20 km/h. L'étroitesse des trottoirs et l'absence d'aménagements spécifiques ne permettent pas de la distinguer des autres rues ce qui n'incite pas les automobilistes à réduire leur vitesse. La rue est assez étroite (moins de 10 mètres).

Le projet de réaménagement de cet axe consiste à conforter la zone de rencontre actuelle avec une mise

à sens unique du tronçon de la rue et avec une chaussée en forme de baïonnette induisant les véhicules à ralentir. Cette configuration permettra un élargissement des trottoirs afin de les rendre plus confortables. L'objectif est de favoriser la gestion des eaux pluviales dans un contexte de zone inondable, par exemple l'infiltration dans les massifs plantés, les pavés à joints gazon, les caniveaux à fentes en pied de chute des descentes d'eaux pluviales et la multiplication des surfaces perméables. La végétalisation de la rue (arbres tiges ou en cépées, massif d'arbustes et de vivaces...) permettra de l'embellir et va tendre à offrir un nouveau confort d'usage aux usagers, notamment durant l'été.

Les travaux de rabotage, de démolition, de voirie, d'enrobés, d'assainissement et d'espaces verts sont prévus.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 445 350 € HT, plafonné à 311 745 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

📍 SOUPPES-SUR-LOING

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	415 590,00	93,32%
ETUDES	29 760,00	6,68%
Total	445 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	155 872,50	35,00%
ETAT (sollicité)	155 872,50	35,00%
COMMUNE	133 605,00	30,00%
Total	445 350,00	100,00%

DOSSIER N° EX064847 - CAR - CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNALE - COMMUNE DE VERNEUIL L'ETANG (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERNEUIL-L'ETANG

Adresse administrative : 16 RUE JEAN JAURES
77390 VERNEUIL-L'ETANG

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian CIBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 30 mai 2024 - 30 mai 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Verneuil L'Etang (3 208 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « Construction d'une salle communale ».

La salle communale existante de plain-pied est située en continuité de l'école élémentaire et à proximité de la Mairie. Elle accueille les associations et le grand public dans le cadre d'activités sportives et festives, de spectacles, de manifestations, de tournois de toutes sortes, et pour la location auprès des administrés. La salle n'est plus adaptée aux besoins de la commune et des utilisateurs (accessibilité PMR, sécurité...).

La nouvelle salle communale sera implantée sur l'esplanade située derrière la mairie après la démolition de bâtiments modulaires qui accueillait une partie des effectifs scolaires avant l'extension de l'école (EX064841). Elle aura pour fonction d'accueillir des associations, des enfants, des spectacles de petites tailles, des repas festifs organisés au profit des habitants, des tournois et des manifestations publics ou privées à la location. Cette construction, de facture contemporaine, viendra compléter de manière harmonieuse la mairie et l'école, et créer un lien paysager avec la forêt attenante

Les différents travaux prévus sont, la démolition, la menuiserie, la peinture, la plomberie, le chauffage, la ventilation, l'électricité, le cloisonnement, la sonorisation.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant du projet s'élève à 2 655 036,53 € HT, plafonné à 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

■ VERNEUIL-L'ETANG

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : AMENAGEMENT DURABLE ET COHESION DES TERRITOIRES/CAR - Aménagement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 399 351,57	90,37%
ETUDES (non éligible)	255 684,96	9,63%
Total	2 655 036,53	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	300 000,00	11,30%
ETAT - DETR (sollicitée)	250 000,00	9,42%
COMMUNE	2 105 036,53	79,28%
Total	2 655 036,53	100,00%

DOSSIER N° EX070169 - CAR - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC NELLY RODI - AUBERGENVILLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	165 300,00 € HT	50,00 %	82 650,00 €
Montant total de la subvention			82 650,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUBERGENVILLE
Adresse administrative : 1 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles LÉCOLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 18 septembre 2024 - 15 mai 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Aubergenville (12 082 habitants - INSEE 2020) propose l'opération "Travaux de requalification du Parc Rodi".

Le parc Nelly Rodi est situé dans le quartier d'Elisabethville au nord de la ville, côté Seine, et à proximité immédiate de la gare d'Aubergenville. Ce quartier a connu ces dernières années une urbanisation croissante avec les différents programmes immobiliers réalisés ou en cours.

Le parc Nelly Rodi aménagé dans les années vingt est vieillissant. Pour qu'il retrouve un attrait et qu'il devienne un véritable lieu de vie et de rencontres intergénérationnelles, la commune souhaite lui redonner vie au travers de nouvelles plantations et d'aménagements paysagers (avec la reprise ou la création de nouveaux cheminements, la réalisation de murets...), recréant ainsi du lien avec le territoire et les habitants qui l'entourent.

Outre les travaux de terrassement, il est notamment prévu des travaux paysagers avec le renouvellement des végétaux s'appuyant sur un diagnostic phytosanitaire et une stratégie végétale adaptée aux changements climatiques (dans l'objectif d'y créer des îlots de fraîcheur). Un "théâtre de verdure" sera réalisé avec l'aménagement de gradins en face du kiosque, point de repère du parc, où des festivités culturelles et récréatives autour de la nature pourront être organisées. L'aire de jeux existante sera conservée.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 275 500 € HT, plafonné à hauteur de 165 300 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 AUBERGENVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	275 500,00	100,00%
Total	275 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	82 650,00	30,00%
DÉPARTEMENT DES YVELINES (contrat de proximité Yvelines +) - acquise	110 200,00	40,00%
COMMUNE	82 650,00	30,00%
Total	275 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX083480 - CAR - RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PRE SAINT-JEAN - COMMUNE DE BUC (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 600 000,00 € HT	50,00 %	800 000,00 €
Montant total de la subvention			800 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUC

Adresse administrative : 3 RUE DES FRERES ROBIN
78530 BUC

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur STEPHANE GRASSET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 août 2024 - 5 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Buc (6 097 habitants INSEE 2020) propose l'opération "Rénovation énergétique du groupe scolaire du Pré Saint-Jean".

La commune souhaite rénover son équipement vieillissant, datant des années 1960, en améliorant le confort de ses usagers, minimiser sa consommation et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité.

Cet établissement est composé de deux corps de bâtiments, articulés par l'intermédiaire d'un préau ouvert, qui comprennent 6 classes en élémentaire et 3 classes de maternelle.

L'opération consiste à mener une rénovation énergétique des locaux dans un objectif d'économie d'énergie et de confort pour les occupants

Des travaux comprenant l'enveloppe complète de deux établissements seront menés, soit le ravalement des façades avec isolation par extérieur (ITE) avec changement des menuiseries et travaux de mise aux normes des systèmes techniques (ventilation, éclairage intérieur, etc.), ainsi que d'accessibilité PMR comprenant un ascenseur extérieur.

La commune soucieuse de s'intégrer dans une démarche environnementale, accorde une bonne place aux matériaux biosourcés pour l'isolation (paille et liège), l'utilisation de bois pour les façades (bardage et

revêtement tasseaux bois chêne) et les menuiseries (aluminium nuance bois), ainsi que des tuiles en terre cuite pour la couverture des toitures.

Afin d'améliorer le confort d'été, un système des brises soleil orientables horizontaux sera mise en place sur les façades sud et un traitement végétal aura lieu sur les toitures des deux préaux qui seront visibles depuis la place de la mairie et de la rue des Frères Robin.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 2 946 000 € HT, plafonné à 1 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 BUC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	2 946 000,00	100,00%
Total	2 946 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	800 000,00	27,16%
Etat-Fonds Vert (sollicité)	441 900,00	15,00%
Etat-DSIL (sollicité)	441 900,00	15,00%
Département 78 (sollicité)	300 000,00	10,18%
Commune	962 200,00	32,66%
Total	2 946 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083482 - CAR - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES JEUNES (LE SPOT) - COMMUNE DE BUC (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	200 000,00 € HT	50,00 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUC

Adresse administrative : 3 RUE DES FRERES ROBIN
78530 BUC

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur STEPHANE GRASSET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2024 - 3 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Buc (6 097 habitants INSEE 2020) propose l'opération "Rénovation énergétique de la maison des jeunes (le Spot)".

Le bâtiment a été construit en 1864 et fait partie du périmètre du château du Haut-Buc. Le projet consiste à mener une rénovation énergétique pour y accueillir la nouvelle maison des jeunes, dit « Le Spot ».

La rénovation thermique comprendra la pose d'isolants, le remplacement des menuiseries d'étage par des ensembles aluminium laqué mat. Des mises aux normes PMR et incendie sont prévues. Une intervention sera menée sur les façades ouest et nord dégradées. Une chaudière gaz avec PAC sera installée pour atteindre une réduction de 60,7% de consommation d'énergie. Un vitrage anti-effraction sera posé au rez-de-chaussée.

Toutes les baies et modénatures sont conservées à l'exception d'une ouverture créée sur le pignon ouest pour rassembler les accès à l'équipement en un seul point, ainsi qu'une brèche créée dans le mur de clôture en meulière à l'angle nord-ouest de la parcelle.

Enfin, le projet prévoit des aménagements extérieurs via un accès piéton depuis la rue, la redistribution des places de parking (dont la création de deux places PMR) et l'élargissement des espaces végétalisés.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 686 000 € HT, plafonné à 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 BUC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	686 000,00	100,00%
Total	686 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	100 000,00	14,58%
Etat-Fonds Vert (sollicité)	137 200,00	20,00%
Département 78 (sollicité)	50 000,00	7,29%
Commune	398 800,00	58,13%
Total	686 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX082673 - CAR - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - COMMUNE DE GUERVILLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GUERVILLE

Adresse administrative : 4 PL DE LA MAIRIE
78930 GUERVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Evelyne PLACET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2024 - 15 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Guerville (2 157 habitants INSEE 2020) propose l'opération "construction d'un restaurant scolaire".

Actuellement accessible par la rue des Sources, le site envisagé pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire est situé au centre de la ville sur des parcelles contiguës à l'école élémentaire. Cette construction est motivée par l'accroissement de la population de Guerville qui conduit à la saturation des équipements disponibles et à l'impossibilité à court terme d'accueillir de nouveaux élèves.

Le nouveau restaurant scolaire d'une surface totale de 321 m² comprendra un hall de 29 m², un self de 17 m², une salle de restauration de 131 m², des locaux de préparation et de tri, une laverie, des locaux pour le personnel (vestiaires...), des toilettes et des espaces extérieurs aménagés. Il permettra d'accueillir environ 180 convives répartis sur deux services.

Ce restaurant sera organisé suivant un mode de fonctionnement en self (avec un principe de liaison froide) permettant de réduire et gérer les déchets. Cette organisation assure également une fluidification des passages et une optimisation des espaces, tout en répondant à un désir de la municipalité de favoriser l'autonomie des plus jeunes.

Cette construction permettra également de répondre aux normes en vigueur tant en termes d'acoustique

que d'hygiène, ce qui n'est pas le cas du restaurant scolaire actuellement en service.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 165 428 HT plafonné à 1 000 000 €, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 GUERVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES (non retenus dans la base éligible)	77 333,00	6,22%
TRAVAUX - CLOS/COUVERT	496 428,00	39,95%
TRAVAUX - LOTS ARCHITECTURAUX	210 000,00	16,90%
TRAVAUX - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	131 000,00	10,54%
TRAVAUX - LOTS TECHNIQUES	210 100,00	16,91%
TRAVAUX- EQUIPEMENTS RESTAURATION	117 900,00	9,49%
Total	1 242 761,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	500 000,00	40,23%
DÉPARTEMENT 78 (sollicité)	332 070,00	26,72%
COMMUNE	410 691,00	33,05%
Total	1 242 761,00	100,00%

DOSSIER N° EX082674 - CAR - AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE MAIRIE - COMMUNE DE GUERVILLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
Montant total de la subvention			300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GUERVILLE

Adresse administrative : 4 PL DE LA MAIRIE
78930 GUERVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Evelyne PLACET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2024 - 15 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Guerville (2 157 habitants INSEE 2020) propose l'opération "aménagement d'une nouvelle mairie".

Les bâtiments accueillant aujourd'hui la mairie sont trop exigus et ne sont plus aux normes incendie, ni aux normes PMR. De plus, l'édifice actuel composé d'anciennes maisons de village accolées ne permet pas d'avoir des espaces de travail satisfaisants pour le personnel, ni d'accueillir confortablement les visiteurs.

Le projet de nouvelle mairie sera réalisé sur le terrain de l'une des trois salles des fêtes (les deux autres sont dans les hameaux de Senneville et de La Plagne) ainsi que sur le terrain accolé où se trouve l'ancienne caserne des pompiers aujourd'hui désaffectée. Les deux bâtiments existants seront réaménagés et une extension permettra de relier les deux constructions pour un total de 687 m² de surface de plancher.

Cette extension uniquement à rez-de-chaussée s'insérera dans l'interstice entre les deux bâtiments existants tout en se positionnant en prolongement de l'emprise de l'ancienne caserne vers la rue de la Lombardie. Elle abritera le hall d'entrée et des bureaux. L'ancienne caserne rénovera accueillera bureaux, locaux techniques, sanitaires, local ménage et vestiaire. La rénovation de l'ancienne salle des fêtes

permettra la réalisation d'une salle polyvalente (pour les cérémonies civiles de mariage, les réunions du conseil...), des sanitaires, une tisanerie, une réserve et de nouveaux bureaux. Le projet prévoit un nouvel équipement de chauffage pour le bâtiment existant et son extension en lieu et place de la chaudière au fioul existante.

Les espaces extérieurs sont retravaillés de manière à :

- créer un parvis en lien direct avec le bâtiment et des cheminements piétonniers et accessibles depuis la rue et le parking de l'actuelle salle des fêtes ;
- relier la sente existante à l'arrière avec la rue de la Lombardie, permettant d'accéder à pieds à l'école maternelle, le centre de loisirs, et la médiathèque ;
- végétaliser et perméabiliser la parcelle principalement sur la partie avant actuellement en majorité minéral ;
- simplifier l'accès au parking existant en déplaçant l'entrée de celui-ci, sécurisant de ce fait le déplacement des piétons.

Les locaux de l'actuelle mairie serviront par la suite à l'extension de l'école élémentaire attenante.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 600 703 HT plafonné à 600 000 €, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 GUERVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES (non retenus dans la base éligible)	67 769,00	4,06%
TRAVAUX - INSTALLATION DE CHANTIER - CURAGE - DE POLLUTION - GROS-OEUVRE	280 433,00	16,81%
TRAVAUX - VRD - ESPACES VERTS	215 568,00	12,92%
TRAVAUX - OSSATURE BOIS - CHARPENTE	197 586,00	11,84%
TRAVAUX - COUVERTURE	78 459,00	4,70%
TRAVAUX - MENUISERIES EXTERIEURES	90 000,00	5,39%
TRAVAUX - PLATRERIE-MENUISERIES INTERIEURES-ISOLATION	123 032,00	7,37%
TRAVAUX - CARRELAGE-FAIENCE	18 650,00	1,12%
TRAVAUX - PEINTURE - SOLS SOUPLES	60 175,00	3,61%
TRAVAUX - PLOMBERIE - EAU CHAUDE SANITAIRE	123 531,00	7,40%
TRAVAUX - ELECTRICITE	75 429,00	4,52%
TRAVAUX - SERRURERIE	13 000,00	0,78%
TRAVAUX DIVERS (OPTIONS) - EX-LOCAUX SALLE DES FETES-MAISON DE L'INSTITUTEUR - BATIMENT POMPIER - PARKING	324 840,00	19,47%
Total	1 668 472,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	300 000,00	17,98%
DÉPARTEMENT 78 (sollicité)	667 930,00	40,03%
COMMUNE	700 542,00	41,99%
Total	1 668 472,00	100,00%

DOSSIER N° EX072800 - CAR - RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DELAUNAY-MORISOT - COMMUNE DE GUYANCOURT (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	666 666,00 € HT	50,00 %	333 333,00 €
	Montant total de la subvention		333 333,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GUYANCOURT

Adresse administrative : 14 RUE AMBROISE CROIZAT
78280 GUYANCOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FRANCOIS MORTON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 1 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Guyancourt (29 471 habitants – INSEE 2019) propose l'opération « Rénovation énergétique du groupe scolaire Delaunay-Morisot ».

L'opération s'inscrit dans la continuité de la politique globale de rénovation énergétique de la ville de Guyancourt et dans les objectifs du programme d'aménagement et de développement durables du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le groupe scolaire Delaunay-Morisot, construit en 1986, est constitué de plusieurs blocs fonctionnels : une école maternelle, une école élémentaire, un restaurant scolaire, un « point jeunes » et deux logements de fonction. Une rénovation intégrale est à engager pour une meilleure isolation, un meilleur confort pour les usagers et réaliser des économies d'énergie. Les travaux seront réalisés en site occupé pendant les vacances scolaires.

Ces travaux de rénovation énergétique sont associés à la reprise des désordres structurels (fondations, fissures traversantes) liés aux infiltrations des eaux pluviales.

Ils comprennent de l'isolation par l'extérieur, la réparation des réseaux d'assainissement, l'étanchéité des toitures terrasses, la pose de gardes corps, le ravalement des façades, la reprise des clôtures et menuiseries intérieures, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement, la fourniture et la pose de luminaire LED, les fournitures et pose de plafonds suspendus, la mise en œuvre de ventilation auto réglable ainsi que la remise en peinture des locaux.

Détail du calcul de la subvention :

L'opération est estimée à 3 374 853 € HT, la base subventionnable retenue est de 666 666 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

■ GUYANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MAITRISE D'OEUVRE (NON RETENUS)	437 764,00	12,97%
GROS OEUVRE, VRD, RESEAUX	139 000,00	4,12%
ETANCHEITE et FACADE	875 000,00	25,93%
MENUISERIE ET FERRONERIE	1 157 500,00	34,30%
ELECTRICITE et VENTILATION	449 300,00	13,31%
PEINTURE	41 000,00	1,21%
ALEAS	275 289,00	8,16%
Total	3 374 853,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	333 333,00	9,88%
DEPARTEMENT (SOLLICITE)	2 024 912,00	60,00%
COMMUNE	1 016 608,00	30,12%
Total	3 374 853,00	100,00%

DOSSIER N° EX072807 - CAR - REQUALIFICATION DE LA PLACE JACQUES BREL - COMMUNE DE GUYANCOURT (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	666 668,00 € HT	50,00 %	333 334,00 €
Montant total de la subvention			333 334,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GUYANCOURT
Adresse administrative : 14 RUE AMBROISE CROIZAT
78280 GUYANCOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur FRANCOIS MORTON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 décembre 2022 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune de Guyancourt (29 760 habitants – INSEE 2020) propose l'opération « Requalification de la place Jacques Brel ».

L'objectif d'ensemble de ce réaménagement est de redonner à la place Jacques Brel une fonction d'espace de rencontre, d'améliorer son attractivité pour redynamiser les commerces, de renforcer les liaisons piétonnes et de créer un îlot de fraîcheur urbain.

Le principe des gradins et la fontaine, élément majeur et central de la place, seront conservés. Les gradins seront améliorés en modifiant la nature des revêtements, la forme et en jouant sur les hauteurs. L'entrée de la place côté du boulevard Beethoven sera requalifiée pour qu'elle soit perçue de tous, plus visible et participe à la valorisation de la maison de quartier. Les accès aux bâtiments publics et à la crèche seront revus et mis en accessibilité pour les PMR. Les liaisons en modes doux seront redessinées pour inciter et faciliter leurs usages. Le nouvel éclairage public sera le plus économe possible en énergie.

Le projet de requalification de la place a pour objectif de créer un îlot de fraîcheur grâce aux actions de désimperméabilisation et renaturation des sols, de réduction du ruissellement des eaux de pluie afin de privilégier l'infiltration sur site, d'emploi de matériaux durables à fort albédo, de renforcement de la biodiversité et de la trame végétale.

Détail du calcul de la subvention :

L'opération est estimée à 2 751 592 € HT, plafonnée à 666 668 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 GUYANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	251 592,00	9,14%
TRAVAUX	2 380 952,00	86,53%
ALEAS	119 048,00	4,33%
Total	2 751 592,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	333 334,00	12,11%
DEPARTEMENT 78 (SOLLICITE)	1 592 780,00	57,89%
COMMUNE	825 478,00	30,00%
Total	2 751 592,00	100,00%

DOSSIER N° EX081233 - CAR - RENOVATION ET EXTENSION DU PÔLE JEUNESSE - COMMUNE DE MARLY LE ROI (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLY-LE-ROI
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
78160 MARLY LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves PERROT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 30 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Marly-le-Roi (16 352 habitants - INSEE 2020) propose l'opération "rénovation et extension du Pôle jeunesse".

Le pôle jeunesse est une structure créée en 1969, sis 16, avenue Jean Béranger, qui se situe à proximité du collège Louis Lumière (1 000 élèves) et du lycée Louis de Broglie (près de 1 000 élèves) proposant à un public âgé de 11 à 25 ans de nombreuses activités sur le temps périscolaire. L'équipement se situe dans un bâtiment des années 1960, non-protégé, de style semi-industriel ou « atelier », qui se trouve au pied du viaduc de Marly dans un périmètre de protection des monuments historiques pour deux monuments : l'Abreuvoir de Marly et l'Hôtel Couvé. D'une surface utile globale de 351 m², il est constitué d'un rez-de-chaussée, comprenant plusieurs espaces (accueil, bar avec cuisine, salle multimédia, salle d'activités, ...), qui s'articule autour d'un patio de 155 m² et d'un sous-sol partiel qui accueille un studio de musique.

Il présente une bonne attractivité auprès des jeunes, en raison de sa proximité avec le collège et le lycée et de par son architecture atypique. Cependant, le vieillissement du bâtiment et les interventions ponctuelles effectuées ces dernières années ne confèrent pas à l'ensemble une image jeune et contemporaine en adéquation avec sa fonction. Au-delà de l'aspect esthétique, son état sanitaire médiocre, ses locaux inadaptés aux fonctionnalités qui ont évoluées et l'obligation de répondre aux objectifs environnementaux et réglementaires rendent nécessaires la réalisation d'une rénovation

complète.

Le projet consiste à rénover le bâtiment dans sa globalité et à réaliser une extension de 41 m² qui permettra de répondre à l'objectif de division de certains espaces. Le local situé en sous-sol ne recevra plus de public mais servira à du stockage. Tous les locaux ouverts au public seront au rez-de-chaussée et accessibles aux PMR. Des bureaux pour les animateurs seront créés afin de leur permettre d'organiser les activités dans le calme. Une salle d'activités supplémentaire sera aménagée avec une large ouverture sur l'autre salle existante permettant un usage simultané pour une même activité. Des locaux techniques spécifiques seront créés et les sanitaires seront rénovés. Le bar et la cuisine seront réaménagés. Le patio qui est un point très apprécié des usagers sera entièrement rénové et un mur d'expression sera créé. Les deux studios de musique bénéficieront d'une isolation acoustique afin de les isoler des autres locaux.

Afin de répondre aux objectifs économiques et environnementaux la chaudière gaz sera remplacée par une pompe à chaleur air/eau. Une centrale de traitement d'air permettra d'assurer le renouvellement de l'air des locaux. Ces équipements seront raccordés à une GTB (gestion technique du bâtiment) et pourront être pilotés à distance. Afin de contrôler les éclairages, des luminaires LED et des détecteurs de présence seront installés. Pour assurer le confort thermique, une isolation extérieure avec un bardage sera mise en place et des brises soleil orientables seront intégrés aux fenêtres. La verrière située au-dessus du hall d'entrée sera supprimée car elle est l'un des facteurs qui aggrave les problèmes de confort thermique.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 462 450 € HT, plafonné à 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

■ MARLY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES ET HONORAIRES (non retenues)	187 000,00	11,34%
TRAVAUX	1 462 450,00	88,66%
Total	1 649 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	300 000,00	18,19%
CAF (à solliciter en 2024)	200 000,00	12,13%
CAF (acquise)	60 000,00	3,64%
DEPARTEMENT DES YVELINES (acquise)	327 000,00	19,82%
COMMUNE	762 450,00	46,22%
Total	1 649 450,00	100,00%

DOSSIER N° EX081234 - CAR - RENOVATION ET EXTENSION DU CONSERVATOIRE ROGER BOURDIN - COMMUNE DE MARLY LE ROI (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 400 000,00 € HT	50,00 %	700 000,00 €
	Montant total de la subvention		700 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLY-LE-ROI
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
78160 MARLY LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves PERROT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Marly-le-Roi (16 352 habitants - INSEE 2020) propose l'opération "rénovation et extension du conservatoire Roger Bourdin".

La propriété "Les Vergers fleuris" est achetée en 1928 par Charles Gervais (1882-1962), qui transforme la fromagerie artisanale en entreprise moderne. Il agrandit le domaine qui s'étend, en 1937, sur 3,5 hectares. En 1966, la ville rachète le domaine, devenu parc Jean Witold, et en 1969, la ville décide d'y transférer le conservatoire municipal au sein de l'ancienne villa, non-protégée, dénommée maison Jean Witold, du nom du chef d'orchestre et ancien habitant de la commune mort en 1966.

Ce parc est situé au centre de la ville à proximité d'autres équipements culturels comme le centre culturel Jean Vilar, la bibliothèque Pierre Bourdan, ou l'espace associatif André Malraux. La maison Jean Witold - d'une surface de plancher de 794 m² - accueille actuellement le conservatoire Roger Bourdin, des associations culturelles (cours de peinture, de langues...) et une salle louée le week-end aux particuliers. Elle est composée d'un sous-sol partiellement enterré, comprenant des caves et des locaux techniques, d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

La bâtisse n'est plus appropriée aux activités qui s'y déroulent, notamment au regard des réglementations accessibilité et incendie. En effet, il faut emprunter deux volées de marches pour accéder au hall et les étages ne sont desservis que par un unique escalier. De plus elle ne bénéficie pas d'isolation thermique

et est équipée d'une chaudière au fuel. Enfin, la capacité portante des planchers ne correspond pas l'usage d'un équipement recevant du public. Il a donc été décidé de réhabiliter et d'étendre la maison Witold tout en conservant ses principales caractéristiques architecturales.

Les principaux objectifs sont de rendre l'équipement accessible à tous et d'augmenter la capacité d'accueil du public dans les étages tout en offrant de meilleures conditions d'apprentissage, maintenir la polyvalence et le partage des espaces et améliorer le confort thermique et l'acoustique de l'équipement.

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment et réaliser une extension de 140 m² côté nord. L'extension créée sur un seul niveau dans la continuité de l'actuel sous-sol constituera un socle permettant de conserver toutes les façades très caractéristiques de la maison et de prolonger les coursives existantes par une nouvelle terrasse. Cette extension sera réalisée avec un béton bas carbone matricé et teinté dans la masse dans un coloris en harmonie avec les façades existantes. Le sous-sol - qui devient rez-de-jardin - s'ouvrira sur un parvis et accueillera l'entrée principale, les bureaux, la salle des professeurs, une salle d'audition, des sanitaires PMR et des locaux techniques. Un ascenseur et un nouvel escalier encloisonné sont prévus. Le rez-de-chaussée conservera le hall et l'escalier historique existants et accueillera deux salles d'activités, un office, une réserve et un sanitaire. Les 1er et 2ème étages proposeront neuf salles d'activités et des rangements.

Afin de répondre aux objectifs économiques et environnementaux, la chaudière au fuel sera remplacée par un système de chauffage mixte (pompe à chaleur air/eau et chaudière gaz). Le bâtiment sera équipé d'une centrale de traitement d'air. Ces équipements seront raccordés à une GTB (gestion technique du bâtiment). Des luminaires LED et des détecteurs de présence seront installés. Pour assurer le confort thermique, une isolation intérieure sera mise en place et des brises soleil orientables seront intégrés aux fenêtres. Un réseau séparatif sera créé pour l'assainissement ainsi qu'un bassin de rétention des eaux pluviales car le terrain n'a pas la capacité d'absorption requise. Concernant les aménagements à réaliser aux abords de la maison Witold, il est prévu la création d'un accès au parvis et à l'entrée par un escalier ou par un chemin accessible aux personnes à mobilité réduite. Enfin, l'ensemble des espaces impactés par le projet seront replantés.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 3 063 050 € HT, plafonné à 1 400 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 MARLY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES ET HONORAIRES (non retenues)	577 000,00	15,85%
TRAVAUX	3 063 050,00	84,15%
Total	3 640 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	700 000,00	19,23%
DEPARTEMENT DES YVELINES (acquise)	1 140 000,00	31,32%
COMMUNE	1 800 050,00	49,45%
Total	3 640 050,00	100,00%

**DOSSIER N° EX081701 - CAR - CONSTRUCTION DE LA SALLE ASSOCIATIVE "LA BORDE" -
COMMUNE DE MONTESSON (78)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	678 000,00 € HT	50,00 %	339 000,00 €
	Montant total de la subvention		339 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTESSON

Adresse administrative : PLACE ROLAND GAUTHIER
78360 MONTESSON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Nicole BRISTOL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 30 juin 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Montesson (14 811 habitants INSEE 2020) propose l'opération "construction de la salle associative La Borde".

La commune de Montesson est composée de trois quartiers urbanisés (le « Centre-Ville », « La Borde » et « Les Rabaux »), ainsi qu'une vaste plaine maraîchère qui fait sa particularité.

La présence d'une salle de réunion, dans chacun des quartiers, est fortement souhaitée par l'équipe municipale et les habitants afin de préserver une forte activité de proximité et de répondre à une attente du tissu associatif local.

A ce jour, le quartier du « Centre-Ville » possède la salle Félicien Lesage, et le quartier des Rabaux possède la salle Mendès-France. Dans le quartier de La Borde, la commune mettait à disposition des associations et des particuliers une salle de réunion située boulevard Berthelot. Celle-ci a été détruite lors d'un incendie criminel le 30 décembre 2015, privant de fait les habitants de cet équipement. La commune a décidé de reconstruire une nouvelle salle associative au 3 boulevard Berthelot sur ce terrain d'environ 400 m². Cet équipement permettra aussi de favoriser la démocratie participative en permettant aux élus de disposer d'un lieu de rencontre avec les administrés et servira également aux initiatives citoyennes.

Ce bâtiment de 167 m² offrira les locaux suivants : une grande salle de 91 m², des sanitaires, des

vestiaires, une réserve, une kitchenette et un local ménage.

Il sera réalisé en ossature bois avec un doublage en laine de bois, rafraichi par une toiture végétalisée et alimenté par une pompe à chaleur. Les travaux comprennent également l'aménagement des abords extérieurs du bâtiment sur une superficie de 161 m².

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 678 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 MONTESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	678 000,00	100,00%
Total	678 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	339 000,00	50,00%
DÉPARTEMENT 78 (sollicité)	135 600,00	20,00%
COMMUNE	203 400,00	30,00%
Total	678 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX082955 - CAR - REAMENAGEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE VILLE ET DU CENTRE ADMINISTRATIF - COMMUNE DE SARTROUVILLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 564 583,00 € HT	50,00 %	782 291,50 €
	Montant total de la subvention		782 291,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE

Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78500 SARTROUVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 mars 2024 - 15 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité de réaliser les travaux les plus contraignants au maximum pendant la période estivale pour ne pas impacter le fonctionnement des services municipaux.

Description :

La commune de Sartrouville (51 746 habitants - INSEE 2020) propose l'opération "réaménagement et rénovation énergétique de l'hôtel de ville et du centre administratif".

L'opération consiste, pour une part, en des travaux de rénovation énergétique avec le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville afin d'assurer une meilleure isolation du bâtiment et, d'autre part, en la rénovation du centre administratif.

A la suite du départ du Trésor public qui occupait l'intégralité du 1er étage du bâtiment du centre administratif situé au 2 rue Buffon à Sartrouville, la ville récupère une surface de 424 m² à rénover. Pour commencer cette rénovation, il a été réalisé sur l'exercice 2023 le désamiantage de l'étage et la démolition du coffre-fort. Il s'agit donc désormais de créer des bureaux administratifs permettant de réorganiser l'ensemble des services et de regrouper d'autres services répartis sur d'autres sites.

Cette opération dite « à tiroirs » conduira successivement à des travaux au 1er étage où la direction des ressources humaines composée d'une vingtaine d'agents, située actuellement au 3ème étage va être relocalisée. Toujours à cet étage, il sera créé une salle de restauration de 37 m², indépendante du service

des ressources humaines.

La libération de locaux au 3ème étage permettra d'engager la rénovation de cet étage avant le déménagement de services actuellement installés au 2ème étage qui sera à son tour rénové. Il est, par ailleurs, prévu la rénovation de bureaux situés au rez-de-chaussée côté sud accueillant le service de l'état civil ainsi que le remplacement de l'ascenseur du centre administratif et de sa machinerie. Il est également proposé de remplacer les menuiseries extérieures au rez-de-chaussée, 1er et 2ème étages sur les façades nord, ouest et sud.

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- l'amélioration de l'isolation thermique,
- la réduction des coûts de fonctionnement, en particulier énergétiques,
- la création de nouveaux espaces de travail et de convivialité permettant une amélioration de la qualité de vie au travail,
- l'optimisation de la sécurité du site.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 566 002,60 HT plafonné à 1 564 583 €. la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 566 002,60	100,00%
Total	1 566 002,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	782 291,50	49,95%
FONDS VERT (ETAT) - sollicité	56 000,00	3,58%
COMMUNE	727 711,10	46,47%
Total	1 566 002,60	100,00%

**DOSSIER N° EX082956 - CAR - AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS RUES GRETRY ET DIJOU -
COMMUNE DE SARTROUVILLE (78)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	435 417,00 € HT	50,00 %	217 708,50 €
	Montant total de la subvention		217 708,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE

Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78500 SARTROUVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 mars 2024 - 31 octobre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité de réaliser ces travaux dès que possible compte tenu de l'état de dégradation des voiries concernées afin de limiter les nuisances pour les personnels et les élèves des écoles situées à proximité immédiate.

Description :

La commune de Sartrouville (51 746 habitants - INSEE 2020) propose l'opération "aménagement d'espaces publics rues Grétry et Dijou".

Les objectifs de ces travaux sont l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des usagers (par la réduction de la vitesse des automobilistes et la poursuite de l'installation de la vidéo-surveillance aux abords des écoles voisines) et l'augmentation des surfaces végétalisées.

Descriptif des travaux rue de Grétry entre la rue Guy Moquet et la rue Robert Villoing :

Cette portion de rue mesure 130 m, la chaussée a une surface de 900 m², les trottoirs ont une surface de 800 m². Des arbres, au nombre de 21, bordent la voirie. Des espaces verts forment une bande « végétalisée » interrompue par les sorties charretières des propriétés riveraines. Ces espaces seront traités pour créer des stationnements végétalisés sur des modules alvéolés remplis de substrat. Cet aménagement permettra d'augmenter les surfaces d'espaces verts et une meilleure infiltration des eaux de pluie. Il est également prévu la réfection de la voirie (avec pose de potelets, réfection des bordures et

de la chaussée, marquage horizontal et signalisation verticale), la création de fourreaux notamment dédiés à la vidéo-protection et au réseau d'éclairage public, de chambres de tirage et câbles de terre ainsi que la pose de tampons de regard d'assainissement et de grilles d'avaloirs.

Descriptif des travaux rue Dijou entre la rue Berthelot et la rue Coudray :

Cette portion de rue mesure 220 m, la chaussée a une surface de 1090 m², les trottoirs ont une surface de 830 m². La rue de Dijou fera l'objet de travaux de réfection des bordures, caniveaux, chaussée et trottoirs. Un réseau de fourreaux sera mis en place pour permettre une vidéo-surveillance aux abords de la maternelle Marcel Pagnol, changer le câble de réseau de l'éclairage public et ajouter une câblure de terre sur les candélabres. Deux passages surélevés seront repris en enrobé pour réduire la vitesse des automobilistes aux abords de l'aire de jeux et de l'école maternelle voisines. Il est également prévu la pose de tampons de regard et grilles d'avaloirs, le marquage horizontal et la signalisation verticale.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 435 417 HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	435 417,00	100,00%
Total	435 417,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	217 708,50	50,00%
COMMUNE	217 708,50	50,00%
Total	435 417,00	100,00%

DOSSIER N° EX081557 - CAR - EXTENSION ET REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE METERNELLE PRE-GALLOT - COMMUNE DES ESSARTS-LE-ROI (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	440 000,00 € HT	50,00 %	220 000,00 €
Montant total de la subvention			220 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ESSARTS LE ROI

Adresse administrative : 18 RUE DU 11 NOVEMBRE
78690 LES ESSARTS LE ROI

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Ismaël NEHLIL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 janvier 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond à la date de dépôt de la demande de subvention sur MesDémarches.

Description :

La commune des Essarts-le-Roi (6 877 habitants INSEE 2020) propose l'opération "Extension et réhabilitation du restaurant scolaire de l'école maternelle Pré-Gallot".

Actuellement, l'école élémentaire Roger Colart et l'école maternelle Pré-Gallot, situées l'une en face de l'autre, ont leur propre restaurant scolaire. Compte-tenu de l'inadaptation aux normes en vigueur du restaurant scolaire de l'école Roger Colart et d'une hausse prévisionnelle des effectifs scolaires, la commune a pour projet de regrouper les deux équipements. Le projet d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire de l'école Pré-Gallot permettra d'augmenter les capacités d'accueil, réduire les coûts de fonctionnement, d'améliorer les conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité.

Cette extension du restaurant scolaire, d'une surface d'un peu plus de 300 m², comporte la construction d'une salle de restauration de 175 m² pour l'accueil de 142 élèves de l'école élémentaire, d'une cuisine centrale commune aux deux espaces de restauration, la création de sanitaires et de vestiaires, la création

de locaux techniques, de stockage et d'un espace de livraison. La partie existante accueillant le restaurant scolaire de l'école du Pré-Gallot bénéficiera d'une réorganisation et amélioration des différents espaces fonctionnels.

Le projet d'extension s'intégrera aux codes architecturaux du bâtiment actuel par la réutilisation des mêmes coloris, matériaux et couvertures des toits. Les façades seront principalement en panneaux de bois.

La qualité environnementale du projet est recherchée avec la réhabilitation énergétique globale du bâtiment existant et la maîtrise de la consommation énergétique de l'extension (isolation extérieure, renforcement de l'isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'un système de ventilation, mise en place d'un plancher chauffant, etc.), la réalisation de deux toitures en pente et d'une toiture végétalisée d'un peu plus de 110 m² et d'appareils sanitaires économes en consommation d'eau.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 205 873 € HT, plafonné à 440 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

 LES ESSARTS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Honoraires MOE	90 873,00	7,54%
Travaux	1 115 000,00	92,46%
Total	1 205 873,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	220 000,00	18,24%
Département Yvelines (sollicité)	320 000,00	26,54%
Etat (sollicité)	117 000,00	9,70%
Commune	548 873,00	45,52%
Total	1 205 873,00	100,00%

DOSSIER N° EX066855 - CAR - REQUALIFICATION DE L'ACCUEIL ET MISE AUX NORMES DU CENTRE MUNICIPAL DES LOISIRS - MONTFORT L'AMAURY (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	329 718,00 € HT	50,00 %	164 859,00 €
	Montant total de la subvention		164 859,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE MONTFORT L'AMAURY

Adresse administrative : 36 RUE DE PARIS
78490 MONTFORT L AMAURY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur HERV PLANCHENAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 29 juin 2022 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond à la date du dépôt de la demande de subvention sur Mes Démarches.

Description :

La commune de Montfort l'Amaury (2 935 habitants - INSEE 2019) propose l'opération « Requalification de l'accueil et mise aux normes du centre municipal des loisirs ».

La commune souhaite poursuivre la modernisation du centre municipal des loisirs qui constitue un des principaux équipements publics communaux. Il abrite l'école municipale de musique et de danse, ainsi que la bibliothèque et une salle de spectacle de 300 places.

Il s'agit de requalifier l'accueil du bâtiment et de mettre cet équipement construit dans les années 1970 aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite en créant notamment un ascenseur. Dans ce cadre les deux niveaux du bâtiment deviendront PMR, le parvis d'entrée, le hall d'accueil et les circulations attenantes seront réhabilités. Il sera procédé à la réfection de la zone sanitaire et à la création d'une cuisine au niveau inférieur. Le remplacement de la totalité des fenêtres au niveau inférieur doit

permettre un gain en matière de performance thermique des locaux. Toutes ces interventions sont destinées à améliorer le confort et la sécurité des usagers des différentes activités développées dans l'équipement.

Les travaux prévoient du terrassement, de la dépose de matériaux, la pose d'un ascenseur, maçonnerie, menuiserie, peinture, serrurerie/métallerie, revêtements de sols, faux-plafonds, et plomberie.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération estimé à 549 530 € HT est plafonné à 329 718 €HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 MONTFORT-L'AMAURY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : AMENAGEMENT DURABLE ET COHESION DES TERRITOIRES/CAR - Aménagement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE	63 659,76	11,58%	REGION ÎLE-DE-FRANCE	164 859,00	30,00%
TRAVAUX	485 870,24	88,42%	DEPARTEMENT (sollicité)	219 812,00	40,00%
Total	549 530,00	100,00%	COMMUNE	164 859,00	30,00%
			Total	549 530,00	100,00%

DOSSIER N° EX083741 - CAR - EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS (PHASE 1) - COMMUNE D'ARPAJON (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 210 558,20 € HT	50,00 %	605 279,10 €
Montant total de la subvention			605 279,10 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARPAJON

Adresse administrative : 70 GRANDE RUE
91290 ARPAJON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian BERAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 janvier 2024 - 28 février 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune d'Arpajon (11 266 habitants INSEE 2020) propose l'opération "Extension du groupe scolaire Edouard Herriot et aménagements extérieurs (phase 1)".

Construit dans les années 1970, le groupe scolaire ne répond plus aux normes d'accessibilité ni aux réglementations environnementales, et ne permet plus d'accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes. La municipalité a donc souhaité engager un nouveau programme établi avec les enseignants et parents d'élèves, et axé sur une rénovation reconstruction, plus économique, moins impactante pour le fonctionnement de l'école pendant les travaux et plus vertueuse sur le plan environnemental. Afin d'assurer la faisabilité financière et opérationnelle du projet, le choix a été fait de mener ce programme en deux phases.

Le projet présenté ici porte sur la première phase de travaux qui consiste à démolir des préfabriqués, à réaliser l'extension du groupe scolaire et l'aménagement des extérieurs (la 2e phase portant sur la

rénovation globale du bâtiment préexistant). A l'issue du projet, le groupe scolaire accueillera sept classes de maternelle et douze classes d'élémentaire.

Le projet se compose de trois extensions distinctes recourant au même mode constructif : une trame de portiques en lamellé collé, entre lesquels des planchers constitués de solives en bois massif viennent supporter la toiture ou les salles de classe de l'étage de l'extension pour l'école élémentaire. Les façades, toutes exposées nord, sont constituées soit de panneaux vitrés, soit de façade à ossature bois. Les teintes claires sont au service de la luminosité des espaces, en dialogue avec le paysage extérieur.

Les deux extensions de plain-pied côté maternelle comprennent d'une part la salle de motricité ouverte sur un espace vert et un hall central qui distribue toutes les salles de classe du bâtiment préexistant, et d'autre part deux nouvelles classes, un dortoir, des sanitaires et un local de stockage.

L'extension, en R+1 côté élémentaire, permet aussi l'accueil des élèves depuis un hall distribuant un escalier et des circulations latérales menant aux classes. Les nouvelles salles de classe lumineuses s'ouvrent au nord vers un espace paysager. Orientée nord-est, la bibliothèque s'installe en rapport avec le hall, le préau et la cour, sur un espace extérieur de lecture qui laisse la possibilité d'être partagé avec l'école maternelle.

Cette phase de travaux comprend également l'aménagement d'un parvis et des deux cours qui sont agrandies, avec des sols perméables, de nouvelles strates végétales diversifiées et des structures de jeux construits en matériaux les plus naturels possible. Une noue plantée de graminées hautes distingue le cheminement de la maternelle vers le restaurant.

A noter enfin que le projet vise une ambition environnementale en termes de réduction de l'empreinte carbone et de durabilité en recourant notamment à une ossature bois et une isolation en fibre de bois, mais aussi en termes d'aménagements extérieurs qualitatifs en optant pour des cours dites "oasis".

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération s'élève à 3 539 599,19 € HT, et plafonné à 1 210 558,20 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre	469 731,19	13,27%
Travaux	3 069 868,00	86,73%
Total	3 539 599,19	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	605 279,10	17,10%
Commune	2 934 320,09	82,90%
Total	3 539 599,19	100,00%

**DOSSIER N° EX083299 - CAR - CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CROIX
BOISSEE - COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 600 000,00 € HT	50,00 %	800 000,00 €
Montant total de la subvention			800 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jacques MIONE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 29 août 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux avant la rentrée scolaire 2025 pour permettre une ouverture effective de la nouvelle école dans les meilleures conditions. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune de Ballancourt sur Essonne (7 693 habitants - INSEE 2019) propose l'opération "construction de l'école élémentaire de la Croix boissée ».

Ballancourt doit poursuivre le développement des services publics locaux au regard du développement urbain et démographique depuis 2012. Depuis cette date, 814 logements ont été réalisés et un dernier secteur de 199 logements est en cours avec une livraison attendue pour 2025. Cette croissance a eu un impact direct sur les effectifs scolaires et périscolaires (à court et moyen termes le nombre de nouveaux élèves est estimé entre 200 et 250). Il est donc envisagé la construction d'une nouvelle école élémentaire avenue de la Croix boissée sur une réserve foncière communale, mitoyenne à l'école maternelle.

Le projet vise à assurer une cohérence avec l'école maternelle existante et la future école élémentaire dans un souci d'optimisation du fonctionnement global du futur équipement et en optimisant la capacité de l'école maternelle.

La construction du nouveau bâtiment (de plain-pied) » permettra la création de cinq nouvelles classes

d'une capacité d'accueil d'environ 140 élèves, une infirmerie, une salle des professeurs, des locaux administratifs et techniques (bureau de la direction, local technique, reprographie, sanitaires).

Dans l'aile ouest du nouveau bâtiment, qui vient rejoindre les bâtiments existants de la maternelle, l'extension permet la création de deux réfectoires (un pour l'élémentaire et un pour la maternelle), l'aménagement d'un office de maintien en température ou réchauffage, une salle d'activités, des sanitaires, des locaux techniques.

Au total, la surface utile globale créée est d'environ 850 m² en RDC sur un terrain de 3 815 m².

Sur les espaces extérieurs, l'opération prévoit la création d'un préau (non clos), la réfection / création des cours de l'école selon un principe de « cours oasis », l'aménagement d'un parvis devant la nouvelle école (accompagné de nouvelles places de stationnement avec arceaux pour vélos).

Le projet porte une ambition environnementale sur les postes d'intervention suivants :

- Fluides et réseaux divers : chauffage par pompes à chaleur air / eau, ventilation double flux, ventilation naturelle nocturne des classes exposées à l'ouest par ouverture avec protection de persiennes en bois fixe et ouvrants en toiture, intégration de panneaux photovoltaïques en toiture,

- Gestion des eaux pluviales : gestion à la parcelle avec système de récupération pour l'arrosage des espaces verts.

- Gros œuvre : emploi de matériaux biosourcés (charpente bois, isolant fibre de bois, briques de terre cuite, bois, emploi de produits disposant de FDES).

Sur ce poste, le chantier avec préfabrication des ouvrages est privilégiée pour un faible impact environnemental.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant total de l'opération est estimé à 4 056 273 € HT plafonné à 1 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES ET HONORAIRES	394 273,00	9,72%
TRAVAUX	3 662 000,00	90,28%
Total	4 056 273,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	800 000,00	19,72%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	573 272,00	14,13%
ETAT - DSIL (sollicité)	1 216 881,90	30,00%
COMMUNE	1 466 119,10	36,14%
Total	4 056 273,00	100,00%

**DOSSIER N° EX083175 - CAR - AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - SECTEUR CENTRE-VILLE
- COMMUNE DE DRAVEIL (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	800 000,00 € HT	50,00 %	400 000,00 €
	Montant total de la subvention		400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DRAVEIL
Adresse administrative : 3 AVENUE DU DOMAINE DE VILLIERS
91210 DRAVEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard PRIVAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 juin 2024 - 30 novembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Draveil (28 851 hab.- INSEE 2020) propose l'opération « aménagement d'espaces publics - secteur centre-ville ».

Le groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que le cimetière du centre sont situés à proximité immédiate du centre-ville dans un tissu urbain dense et commercial.

La ville souhaite faire évoluer les espaces publics devant le groupe scolaire et profiter de cette intervention pour aménager les espaces de circulation. Les aménagements prévus s'inscrivent dans un souci d'apporter davantage de nature en ville tout en répondant à des besoins de stationnement supplémentaires.

Concernant les espaces publics autour du groupe scolaire Jean Jaurès, les travaux portent sur :

- l'extension du parking (24 places) et la désimperméabilisation des places de stationnement existantes (65 places désimperméabilisées environ). Ces nouvelles zones de stationnement seront réalisées en pavés avec joints engazonnés.
- la création de plusieurs zones d'espaces verts avec la plantation de 32 arbres (hors zone verger)
- la suppression des places de stationnement linéaire devant l'équipement avec création d'une noue plantée permettant de récolter les eaux de ruissellement de la voirie.
- la mise en œuvre d'un revêtement clair et perméable en enrobé drainant sur les trottoirs.
- la création d'un verger avec la plantation de 12 arbres fruitiers.

- la création d'une aire de jeux.
- les cheminements secondaires (hors trottoirs) sont créés en enrobé perméable. Les arbres existants dans la zone prévue pour l'extension du parking et pour l'aire de jeux sont conservés.

Dans le cimetière, le projet consiste à végétaliser les 1885 m² d'allées. La commune profite de cette intervention pour remettre également en état la structure du porche d'accès et du mur d'enceinte en meulière. Les travaux de végétalisation portent sur la mise en place d'un support de culture pré-ensemencé de graminées en lieu et place des zones en gravillons permettant la végétalisation rapide d'un sol appauvri. Cette végétalisation du cimetière est engagée après un retour d'expérience satisfaisant en matière d'écologie et de gestion dans le cimetière de Sénart (moins de ruissellement et de stagnation d'eaux de pluies et travaux d'entretien simplifiés).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 943 126 € HT, plafonné à 800 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

 DRAVEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	923 000,00	97,87%
ETUDES ET HONORAIRES	20 126,00	2,13%
Total	943 126,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	400 000,00	42,41%
COMMUNE	543 126,00	57,59%
Total	943 126,00	100,00%

DOSSIER N° EX083193 - CAR - REHABILITATION DU CENTRE ADMINISTRATIF - COMMUNE DE DRAVEIL (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 200 000,00 € HT	50,00 %	600 000,00 €
	Montant total de la subvention		600 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DRAVEIL
Adresse administrative : 3 AVENUE DU DOMAINE DE VILLIERS
91210 DRAVEIL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Richard PRIVAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 31 octobre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Draveil (28 851 hab.- INSEE 2020) propose l'opération « réhabilitation du centre administratif ».

La Ville souhaite procéder à la rénovation structurelle et thermique ainsi qu'à l'aménagement des conditions d'accueil et de l'accessibilité de son centre administratif.

Ce bâtiment R+3 situé en centre-ville d'une surface totale de 1 230 m² accueille plusieurs services municipaux (état civil, scolaire, ressources). Deux diagnostics ont été réalisés en 2018 et en 2021 permettant de définir le programme de travaux à entreprendre au niveau structurel dans l'objectif d'améliorer l'enveloppe énergétique du bâtiment. Le programme de travaux envisagé doit permettre de réaliser une réduction de 52% des consommations d'énergie.

Les travaux portent sur :

- La partie gros œuvre : reprise de la charpente et remplacement de tous les linteaux et de tous les châssis et ouvertures en toiture, remplacement de la couverture y compris la reprise de l'étanchéité.
- La structure existante : réparation des façades (reprise de fissures, ravalement, remis en état et peinture des volets battants, ajout d'une peinture anti-graffiti au rez-de-chaussée, ajout de protections solaires), isolation thermique par l'extérieur et changement des menuiseries.
- Le réaménagement des espaces intérieurs : réparation des planchers béton du bâtiment, restructuration

de l'espace d'accueil et de son accessibilité au public (cloisonnement, reprise des fonds plafonds, des sols), remplacement des luminaires par des luminaires LED (intérieur et extérieur), remise en peinture, mise aux normes du système de sécurité incendie, amélioration des fluides (câblage numérique et téléphonique).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 2 040 463,06 € HT, plafonné à 1 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 DRAVEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES ET HONORAIRES	177 652,00	8,71%
TRAVAUX	1 862 811,06	91,29%
Total	2 040 463,06	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	600 000,00	29,41%
ETAT - FONDS VERT	395 400,00	19,38%
COMMUNE	1 045 063,06	51,22%
Total	2 040 463,06	100,00%

DOSSIER N° EX083437 - CAR - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FORGES LES BAINS

Adresse administrative : 9 RUE DU DOCTEUR BABIN
91470 FORGES LES BAINS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Séverine MARTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 30 août 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune de Forges-les-Bains (4 048 habitants – INSEE 2020) propose l'opération "construction d'un restaurant scolaire".

Cette opération s'inscrit dans le plan de modernisation des infrastructures scolaires (initié dès 2022 avec les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école maternelle Jean de la Fontaine) et en réponse aux besoins générés par l'augmentation du nombre d'élèves.

Sise au 52 rue du Général Leclerc, l'école élémentaire "Le Petit Muce" accueille actuellement 309 élèves dans 12 classes, et est susceptible d'en accueillir jusqu'à 330. Le projet s'implante aux abords de l'école, en lieu et place de deux préfabriqués obsolètes démolis durant l'été 2023, et de la garderie datant des années 70 dont la démolition est prévue pendant les vacances scolaires d'avril 2024.

Après consultation des parties prenantes, il a été décidé d'établir un restaurant scolaire doté d'un

réfectoire et d'une cuisine en liaison froide. En effet, le restaurant actuel, construit en 1989, souffre de sous-dimensionnement et de dégradation, nécessitant jusqu'à quatre services de restauration pour tous les élèves. Le nouveau restaurant scolaire, avec une surface agrandie à 379 m² et une salle de restauration de 210 m², permettra de réduire le nombre de services à deux, améliorant ainsi les conditions de travail du personnel et le confort des enfants.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche de durabilité et de réduction de l'empreinte carbone avec le recours à des matériaux biosourcés (mur à ossature bois, bardage bois, isolation laine de bois, lin et laine de chanvre) et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour faciliter la réalisation de cette construction en site occupé, la commune a opté pour une construction modulaire qui permet de réduire les délais de réalisation et qui assure une meilleure qualité de construction grâce à des processus industriels bien maîtrisés.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération s'élève à 1 542 103 € HT, et plafonné à 1 000 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 FORGES-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maitrise d'oeuvre	161 103,00	10,45%
Travaux	1 236 000,00	80,15%
Equipements cuisine (non éligibles)	145 000,00	9,40%
Total	1 542 103,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	500 000,00	32,42%
Commune	1 042 103,00	67,58%
Total	1 542 103,00	100,00%

DOSSIER N° EX083438 - CAR - CREATION ET REHABILITATION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	800 000,00 € HT	50,00 %	400 000,00 €
Montant total de la subvention			400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FORGES LES BAINS

Adresse administrative : 9 RUE DU DOCTEUR BABIN
91470 FORGES LES BAINS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Séverine MARTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 30 août 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune de Forges-les-Bains (4 048 habitants – INSEE 2020) propose l'opération "Création et réhabilitation d'un accueil collectif de mineurs".

Cette opération s'inscrit dans le plan de modernisation des infrastructures scolaires et périscolaires et en réponse aux besoins générés par l'augmentation du nombre d'élèves.

Le projet s'implante aux abords de l'école élémentaire "Le Petit Muce" sise au 52 rue du Général Leclerc, en lieu et place de la garderie datant des années 70 dont la démolition est prévue pendant les vacances scolaires d'avril 2024.

Le futur accueil collectif de mineurs (ACM), remplaçant une structure de 176 m² par une nouvelle de 205 m², s'insère dans un projet plus large incluant le réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Ferry (bâtiment historique de l'ancienne école) et augmentant ainsi le projet de 241 m² d'espace utile supplémentaire. Ce développement permettra, à terme, de réintégrer la bibliothèque de l'école dans un environnement amélioré. De plus, la reconfiguration du lieu entre l'ACM, le périscolaire et les salles

d'activités renforce la volonté de la commune de mutualiser son équipement, afin de limiter son extension.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche de durabilité et de réduction de l'empreinte carbone avec notamment un recours important à des matériaux biosourcés : mur à ossature bois, bardage bois, isolation laine de bois, lin et laine de chanvre.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 1 175 350 € HT, et plafonné à 800 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 FORGES-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maitrise d'oeuvre	79 350,00	6,75%
Travaux	1 096 000,00	93,25%
Total	1 175 350,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	400 000,00	34,03%
CAF (sollicité)	200 000,00	17,02%
Commune	575 350,00	48,95%
Total	1 175 350,00	100,00%

**DOSSIER N° EX083466 - CAR - EXTENSION ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE DU CLOTAY -
COMMUNE DE GRIGNY (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	400 000,00 € HT	50,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GRIGNY

Adresse administrative : 19 RTE DE CORBEIL
91350 GRIGNY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe RIO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 31 janvier 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Grigny (27 655 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « extension et aménagement du cimetière du Clotay ».

La ville est confrontée depuis plusieurs années à un manque de concessions disponibles, qui s'est aggravé après la crise sanitaire de 2020. Pour remédier à la situation, un agrandissement du cimetière a été opéré en urgence en 2020 avec une extension pour 60 concessions. Elle a également procédé à des reprises de concessions échues de l'ordre de 140 places. Ces premières mesures se révèlent insuffisantes au regard du nombre de demandes croissantes, une nouvelle extension sur la partie basse, sur un foncier maîtrisé est donc prévue.

Elle doit se faire sur 4200 m² dans la continuité du cimetière (après ouverture du mur d'enceinte et création d'un porche pour le passage d'un secteur à l'autre du cimetière). Les travaux consistent à réaliser un aménagement paysagé comprenant des plantations (plus de 50 arbres nouveaux sont prévus) et des noues paysagères, la création de cheminements tous perméables ou semi-perméables (pavés enherbés, pavés drainants), ainsi que des zones de pelouses ou prairies. Les espaces boisés ainsi que les haies

existantes sont conservés. Ces interventions s'inscrivent dans le contexte du site, à proximité des lacs de Grigny-Viry.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 430 000 € HT, plafonné à 400 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	400 000,00	93,02%
ETUDES ET HONORAIRES	30 000,00	6,98%
Total	430 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	200 000,00	46,51%
COMMUNE	230 000,00	53,49%
Total	430 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX083609 - CAR - REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL
LANGEVIN - COMMUNE DE GRIGNY (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 600 000,00 € HT	50,00 %	800 000,00 €
	Montant total de la subvention		800 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GRIGNY

Adresse administrative : 19 RTE DE CORBEIL
91350 GRIGNY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe RIO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 1 août 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux avant la rentrée scolaire 2025 pour permettre une ouverture effective du nouveau groupe scolaire dans les meilleures conditions. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune de Grigny (27 655 hab.- INSEE 2020) propose l'opération « restructuration et extension du groupe scolaire Paul Langevin ».

Deux secteurs de la commune de Grigny sont inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Grigny 2 et la Grande borne. Les projets portés doivent permettre aux habitants d'accéder à un habitat et un cadre urbain amélioré et à des parcours de vie plus qualitatifs à travers l'éducation, la formation, l'offre de service public, l'accès à la culture, le sport, le développement économique et l'emploi, la mobilité.

Parmi les objectifs prioritaires est prévu de redynamiser les équipements publics afin d'accompagner de nouvelles politiques publiques et d'assurer le déploiement de la cité éducative. Le groupe scolaire Paul Langevin s'inscrit dans cette dynamique. Pour ce faire, il doit être réhabilité en profondeur et bénéficier d'une extension pour assurer un niveau d'accueil confortable à tous les enfants du quartier de Grigny 2 (les Tuileries) et absorber dans les prochaines années l'augmentation démographique, liée notamment à sa restructuration / mutation.

Le programme engagé par la ville porte sur la restructuration de 3 623 m² de surface de l'équipement, une extension d'environ 633 m², et la requalification du plateau sportif, situé à proximité. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale certifiée "bâtiment durable francilien".

Ces travaux doivent permettre une augmentation du nombre de classes (maternelle de 5 classes au lieu de 3 et primaire de 19 classes au lieu de 17), une hausse du nombre de repas pour couvrir les besoins de 70% de l'effectif, un accroissement du nombre de stationnements (43 places au lieu de 31), un accueil sur site du service périscolaire correspondant à 30% des élèves, le redimensionnement des espaces en sous nombre (sanitaires) ou déficitaires en surface (service de restauration) et une remise aux normes des locaux (accessibilité et sanitaire).

La réhabilitation du bâtiment concernera également les réseaux de chauffage, de ventilation, de la distribution des énergies et d'évacuation des eaux usées et de l'isolation thermique. Enfin, il est prévu une intervention importante et qualitative sur les espaces extérieurs dont l'objectif est d'augmenter la végétalisation et la part des surfaces perméables. Une réflexion autour de l'infiltration de l'eau a été menée, conduisant à la plantation de noues végétalisées, des aménagements sont prévus pour lutter contre les effets d'îlots de chaleur, avec notamment des revêtements à albédo élevé. Il s'agit d'une opération d'ensemble, tous les corps d'état sont mobilisés sur cette opération.

Détail du calcul de la subvention :

Les travaux de l'opération globale sont estimés à 10 184 000 € HT, plafonnée à 1 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

🏠 GRIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	10 184 000,00	100,00%
Total	10 184 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE (CAR)	800 000,00	7,86%
ETAT - ANRU (sollicité)	3 543 655,00	34,80%
ETAT - DSIL PLAN DE RELANCE (sollicitée)	2 008 955,00	19,73%
DEPARTEMENT (sollicité)	2 761 045,00	27,11%
COMMUNE	1 070 345,00	10,51%
Total	10 184 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX072970 - CAR - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE DIVERSES VOIRIES
COMMUNALES (ANNEE 2) - COMMUNE DE MAISSE (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	336 018,92 € HT	50,00 %	168 009,46 €
	Montant total de la subvention		168 009,46 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAISSE
Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91720 MAISSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur ERIC PERRON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2024 - 31 octobre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité de réaliser les travaux dans des délais permettant de limiter au maximum la gêne à la circulation et dans le cadre d'une opération 'à tiroirs' de finaliser la totalité du projet.

Description :

La commune de Maisse (2 848 habitants – INSEE 2020) engage un programme d'aménagement des voiries communales sur la base d'un diagnostic réalisé en 2021. Ce dernier a fait apparaître un état très dégradé de certaines d'entre elles et de leurs dépendances (accotements et trottoirs) entraînant des problèmes de sécurité et d'inconfort pour les circulations douces (cycles et piétons y compris les personnes à mobilité réduite).

Le programme d'intervention retenu par la commune consiste à requalifier les voiries les plus dégradées par la reprise complète de la chaussée de fil d'eau à fil d'eau, à restaurer les trottoirs, à créer des traversées sécurisées (par la mise en place de plateaux surélevés) et à mieux intégrer la place des cyclistes sur les voies plus circulées et en double sens de circulation. Selon les voiries et les dysfonctionnements relevés par section, la commune pourra ainsi être amenée à créer des zones de rencontre ou des voies cyclables (sous forme de bandes cyclables, de chaussées à voie centrale banalisée ou chaucidou). Sur certaines sections, la commune propose de créer des chicanes au bénéfice des cyclistes permettant ainsi de limiter la vitesse des véhicules motorisés tout en assurant la priorité des cyclistes.

Dans le cadre de la deuxième opération du contrat d'aménagement, la commune propose de traiter les voiries suivantes : rue de Courty, rue de Malabry (section entre la RD 837 et le centre équestre), allée de la Pomme de Pin, rue de Tramarolles.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 336 018,92€ HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 MAISSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	336 018,92	100,00%
Total	336 018,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	168 009,46	50,00%
COMMUNE	168 009,46	50,00%
Total	336 018,92	100,00%

DOSSIER N° EX081378 - CAR - REHABILITATION DU PATRIMOINE COMMUNAL SIS 9 PLACE DE LA VICTOIRE - COMMUNE DE PALAISEAU (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	782 370,00 € HT	50,00 %	391 185,00 €
	Montant total de la subvention		391 185,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PALAISEAU

Adresse administrative : 91 RUE DE PARIS
91120 PALAISEAU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Gregoire DE LASTEYRIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 1 juillet 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Palaiseau (35 036 habitants, INSEE 2020) propose l'opération "réhabilitation du patrimoine communal sis 9 place de la victoire".

Ce bâtiment, constitué de 3 niveaux (1 rez-de-chaussée et 2 étages dont 1 mansardé) répartis sur près de 300 m² et d'un jardin de 25 m², et relativement dégradé, doit être remis en état. La ville souhaite réhabiliter et valoriser ce bâtiment qui témoigne de l'architecture du centre ancien de Palaiseau, et qu'elle a identifié comme bâti remarquable dans son plan local d'urbanisme. De plus, le bâtiment s'inscrit dans un espace devenu piéton depuis le mois de mai 2023, dans le cadre des réflexions portées sur la piétonisation du centre-ville, ce qui permet de proposer une place conviviale, présentant un aménagement paysager de qualité et réservant des possibilités de déploiement de terrasses pour les commerces.

Le programme de travaux réalisés par la ville comprend :

- Les démolitions d'ouvrages second-œuvre et de structure,
- Le terrassement et gros-œuvre pour la création d'une extension sur le jardin,
- Les modifications structurelles à l'intérieur du bâtiment avec notamment la création d'un escalier et le renforcement des planchers,
- La rénovation de la charpente bois et de la couverture en tuiles,
- L'isolation par l'intérieur des locaux,
- La modification des façades, la création de baies, le remplacement des menuiseries extérieures et le

ravalement des façades,

- L'aménagement des abords du bâtiment et son accessibilité PMR.

Le bâtiment sera ensuite loué à un preneur pour l'aménagement d'une brasserie et participer à l'attractivité et à l'animation de la place de la Victoire.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 923 370 € HT, plafonné à 782 370 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %

Localisation géographique :

 PALAISEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maitrise d'oeuvre (non retenus)	78 000,00	8,45%
Travaux	782 370,00	84,73%
Etudes (non retenus)	63 000,00	6,82%
Total	923 370,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	391 185,00	42,36%
Commune	532 185,00	57,64%
Total	923 370,00	100,00%

DOSSIER N° EX080340 - CAR - REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - COMMUNE DE SAINTRY SUR SEINE (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 010 000,00 € HT	50,00 %	505 000,00 €
	Montant total de la subvention		505 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE
Adresse administrative : 57 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
91250 SAINTRY SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 novembre 2023 - 30 avril 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Saintry-sur-Seine 5 901 habitants - INSEE 2020, propose l'opération « réhabilitation et extension du centre technique municipal ».

Le CTM actuel se trouve sur un terrain d'une superficie totale de 91 099 m², en entrée de ville à la lisière de la forêt de Rougeau. Le projet de transfert du service d'urbanisme de la mairie au sein des services techniques municipaux, le manque d'espace de travail et de stockage, l'absence de lien entre les différents espaces de travail et lieux de vie amènent la collectivité à repenser l'organisation globale du site.

Le projet prévoit la dépose des clôtures existantes, la dépose du chalet et du préfabriqué existant, la mise en place de nouvelles clôtures en prenant en compte une nouvelle délimitation de l'unité foncière, la construction de deux extensions de part et d'autre des bureaux existants, la création de nouveaux espaces couverts dans le prolongement des toitures et des bureaux pour augmenter les surfaces de

stockage et de stationnement. Le projet prévoit également la création d'un quai de chargement pour les bennes, la réfection de l'intégralité de la cour et des allées véhicules, l'installation d'une aire de lavage. Enfin, les travaux seront l'occasion de réhabiliter le bâtiment existants (modification des menuiseries et de la toiture, ravalement).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 239 700 € HT, plafonné à 1 010 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 SAINTRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 089 000,00	87,84%
ETUDES ET HONORAIRES	150 700,00	12,16%
Total	1 239 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	505 000,00	40,74%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	262 790,00	21,20%
COMMUNE	471 910,00	38,07%
Total	1 239 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX082549 - CAR - REAMENAGEMENT DU PARKING ET DU PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE - COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	700 000,00 € HT	50,00 %	350 000,00 €
Montant total de la subvention			350 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Adresse administrative : 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alexis TEILLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 février 2024 - 30 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Savigny-sur-Orge (37 441 habitants - INSEE 2020) propose l'opération «Réaménagement du parking et du parvis de l'hôtel de ville ».

Le projet consiste à requalifier le parking de l'hôtel de ville, dans le cadre d'une réflexion sur une mutualisation à terme de l'offre de stationnement à l'échelle du quartier, qui répondra aux besoins liés à la création d'un centre culturel et à la requalification de la salle des fêtes en salle de spectacles. L'opération porte sur une première phase de travaux concernant les zones de stationnement actuellement ouvertes au public, l'esplanade, le parvis, le trottoir le long de l'avenue Charles de Gaulle et la zone de stationnement à proximité de la poste, sur une emprise de 4 220 m².

L'espace sera réorganisé pour accroître le nombre de stationnements de 61 à 89 places, par la reconfiguration des stationnements limitrophes du parking, la suppression des zones en impasse et la

création d'un sens de circulation, la démolition des bâtiments modulaires proches de la sortie du parking, l'aménagement des places de stationnement tout le long des propriétés riveraines et sur l'esplanade. La création d'un abri à vélos facilitera l'accès du site par les modes actifs. Le parvis sera réaménagé et les circulations piétonnes à créer permettront des déplacements sécurisés et une meilleure accessibilité. L'arrêt de bus sera mis aux normes pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet vise également à désimperméabiliser les sols et permettre l'infiltration des eaux pluviales (les surfaces perméables passeront de 448 m² à 2 179 m²). Les zones de stationnement seront revêtues par un système de dalles alvéolaires à remplissage de pavés béton ou d'engazonnement. Les zones de circulation seront traitées en enrobé drainant ou un autre matériau à albedo élevé pour réduire l'effet d'îlot de chaleur, tandis que les eaux pluviales seront dirigées vers des noues. Des espaces engazonnés ou végétalisés seront intercalés entre les places de stationnement et les massifs seront retravaillés pour mieux récupérer les eaux pluviales. Une trentaine d'arbres sera plantée en complément des vingt arbres existants tous conservés.

Les travaux porteront notamment sur les volets démolitions, terrassements, bordures et caniveaux, revêtements de sol, assainissement et drainage, espaces verts, éclairage et réseaux.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 100 577 € HT, plafonné à 700 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 000 525,00	90,91%
ETUDES ET HONORAIRES	100 052,00	9,09%
Total	1 100 577,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	350 000,00	31,80%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 (sollicité)	62 500,00	5,68%
AGENCE DE L'EAU AESN (sollicitée)	200 000,00	18,17%
COMMUNE	488 077,00	44,35%
Total	1 100 577,00	100,00%

**DOSSIER N° EX082553 - CAR - ACQUISITION DES LOCAUX ET AMENAGEMENT DE LA CRECHE
CHATEAUBRIAND - COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 300 000,00 € HT	50,00 %	650 000,00 €
Montant total de la subvention			650 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Adresse administrative : 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alexis TEILLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 février 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de procéder à l'acquisition des locaux et de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La promesse de vente des locaux à aménager pour accueillir la nouvelle crèche prévoit par ailleurs que l'acte authentique soit signé avant le 11 avril 2024. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Savigny-sur-Orge (37 441 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « Acquisition de locaux et aménagement de la crèche Chateaubriand ».

Compte-tenu de la fermeture d'une crèche vieillissante et de la réduction des agréments sur une autre, la création de ce nouvel équipement de 27 places, permettra la création nette de 10 places supplémentaires afin de satisfaire les besoins de la population en matière d'accueil des enfants de 2 mois à 4 ans. L'offre d'accueil sur la commune, toutes structures confondues, passera ainsi de 157 à 167 places au total.

Le projet comprend l'acquisition sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de locaux (344 m² de surface utile) situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction, qui doit accueillir également des logements et des commerces, la réalisation des travaux d'aménagement intérieur et de

deux espaces extérieurs clos (114 m²).

Les 216 m² accessibles aux enfants seront répartis en deux secteurs comprenant chacun un espace de vie, une salle de change, des vestiaires, un dortoir pour les moyens/grands et deux dortoirs pour les bébés/moyens. Il sera aussi créé un espace de psychomotricité de 26 m². D'autres espaces nécessaires au fonctionnement de l'équipement viendront en complément (circulations, sanitaires, vestiaires, local poussettes, office, biberonneries, bureau, local d'entretien, stockage...).

Les principaux postes de dépenses porteront notamment sur le gros-œuvre, la serrurerie, les menuiseries, la création d'une pergola avec filet antichute, la plâtrerie, la peinture et les revêtements muraux, les sols et carrelages, les faux plafonds, la plomberie, le chauffage et la ventilation, l'électricité et l'aménagement de l'office de réchauffage.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 565 417 € HT, plafonné à 1 300 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%;

Localisation géographique :

 SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	942 500,00	60,21%
ETUDES ET HONORAIRES	97 917,00	6,26%
ACQUISITION	525 000,00	33,54%
Total	1 565 417,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	650 000,00	41,52%
CAF (sollicitée)	321 000,00	20,51%
COMMUNE	594 417,00	37,97%
Total	1 565 417,00	100,00%

DOSSIER N° EX083375 - CAR - AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE : CREATION D'UNE CANTINE ET MODIFICATION DES ENTREES - COMMUNE DE VERT LE PETIT (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 400 000,00 € HT	50,00 %	700 000,00 €
	Montant total de la subvention		700 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERT LE PETIT
Adresse administrative : RUE DU GENERAL LECLERC
91710 VERT LE PETIT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Laurence BUDELOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au à la date de dépôt de la demande de subvention sur MesDémarches

Description :

La commune de Vert-le-Petit (2 810 habitants - INSEE 2020) propose l'opération "aménagement du groupe scolaire : création d'une cantine et modification des entrées".

La commune souhaite engager dans les prochaines années la restructuration complète de son centre-ville. Plusieurs actions sont prévues sur les bâtiments et espaces publics présents. La première phase d'intervention engagée porte sur l'optimisation du pôle scolaire situé à l'arrière de la mairie et l'aménagement qualitatif de tout le secteur dit de « la grande prairie ».

La restructuration du groupe scolaire consiste notamment à démolir l'actuel bâtiment d'accueil pour la restauration scolaire pour créer une cantine dans un bâtiment construit à cet effet, sur la même parcelle mais décalé par rapport à l'école afin de réaliser sur l'espace libéré une cour plus importante pour les enfants.

La commune profite de cette intervention pour revoir les entrées et sorties de l'école pour davantage de sécurité des enfants, dans un cadre plus apaisé côté « grande prairie », secteur qui fera également l'objet

d'un aménagement au titre du CAR.

Les travaux portent ainsi sur la construction neuve d'un bâtiment, d'une surface intérieure de 454 m² : fondation et gros œuvre, étanchéité, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, cloisonnement, serrureries, réseaux et fluides, revêtement de sol, mise en peinture, plomberie, sanitaire. Il accueillera deux salles de restauration, conçues comme des halles libres de tout élément porteur pour favoriser l'adaptabilité à d'autres usages. Le bâtiment est conçu de manière à allier compacité et apport de lumière naturelle afin de lui garantir sobriété énergétique et praticité de fonctionnement.

Le projet porte une certaine ambition environnementale sur :

- la gestion des eaux pluviales : les toitures végétalisées permettent de réduire de manière temporaire mais assez importante le ruissellement. Les faibles inclinaisons des toitures doivent permettre de ralentir et retenir les eaux pluviales et assurer ainsi un stockage partiel. Les espaces végétalisés qui seront créés dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle cour permettront de recueillir les eaux pluviales.
- les matériaux de construction : structure parpaings recyclés avec isolation par l'extérieur pour la zone office, d'un complexe ossature bois et isolant biosourcés type laine de bois, du chanvre dans les bétons et les enduits. L'objectif est d'atteindre a minima le premier niveau du label «bâtiment biosourcé».
- le confort intérieur : La ventilation sera de type double flux avec récupération d'énergie à haut rendement pour les locaux à occupation prolongée.

Les performances énergétiques : la nouvelle construction qui devra respecter les objectifs de la RE2020 répondra également aux objectifs du label BEPOS et HPE. Le bâtiment sera équipé de compteurs dédiés, permettant la maîtrise efficace des consommations de chauffage, d'électricité et d'eau. L'éclairage intérieur est prévu en LED, les éclairages des cheminements et des abords extérieurs seront commandés partiellement par des détecteurs de présence. Un pilotage par sonde crépusculaire doublé d'une horloge sera également installé pour interrompre l'éclairage pendant certaines heures de la nuit.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 2 077 291 € HT, plafonné à 1 400 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%

Localisation géographique :

 VERT-LE-PETIT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES ET MAITRISE D'OEUVRE	228 547,00	11,00%
TRAVAUX	1 848 744,00	89,00%
Total	2 077 291,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	700 000,00	33,70%
ETAT - DETR (sollicité)	100 000,00	4,81%
ETAT - DSIL (sollicité)	100 000,00	4,81%
DEPARTEMENT ESSONNE (acquis)	212 759,00	10,24%
CCVE (sollicité)	20 000,00	0,96%
COMMUNE	944 532,00	45,47%
Total	2 077 291,00	100,00%

**DOSSIER N° EX083376 - CAR - AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE -
COMMUNE DE VERT LE PETIT (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	200 000,00 € HT	50,00 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERT LE PETIT
Adresse administrative : RUE DU GENERAL LECLERC
91710 VERT LE PETIT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Laurence BUDELOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond à la date de dépôt du dossier sur la plateforme MesDémarches.

Description :

La commune de Vert-le-Petit (2 810 habitants - INSEE 2020) propose l'opération " aménagement d'espaces publics en centre-ville ".

Le projet d'aménagement de l'espace public des écoles s'inscrit dans la requalification du centre-bourg et notamment la mise en sécurité de l'accès aux écoles pour les enfants et les piétons. Cette esplanade, ancien stade de football, se situe entre la mairie et l'école élémentaire à l'est, l'école maternelle au sud, la médiathèque au nord et le collectif social d'Essonne Habitat à l'ouest. Il assure un rôle central dans le cœur de ville et est connecté à des axes communaux structurants (avenue du Général De Gaulle, rue de la Liberté).

Le site, d'une surface parcellaire de 18 490 m², va être aménagé pour accueillir les entrées des deux écoles de façon sécurisée. L'aménagement doit permettre à cet espace d'assurer pleinement sa fonction centrale ainsi que de liaison et de distribution vers les autres équipements communaux présents

(médiathèque, mairie, commerces).

Le programme de travaux prévoit l'aménagement d'une zone de stationnement, de cheminements piétons et cycles traversants, d'un verger, des espaces de détente et de convivialité (aires de jeux pour enfants, bancs, tables). Les revêtements seront tous perméables ou semi-perméables (pavés ou dallage avec joints engazonnés, béton drainant). De plus, des plantations d'arbres sont prévues à hauteur de 213 arbres supplémentaires.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 692 911 € HT, plafonné à 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 VERT-LE-PETIT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES ET MAITRISE D'OEUVRE	168 240,00	9,94%
TRAVAUX	1 524 671,00	90,06%
Total	1 692 911,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	100 000,00	5,91%
COMMUNE	1 592 911,00	94,09%
Total	1 692 911,00	100,00%

DOSSIER N° EX083395 - CAR - EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA ROCHE - COMMUNE D'OLLAINVILLE (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 600 000,00 € HT	50,00 %	800 000,00 €
	Montant total de la subvention		800 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OLLAINVILLE

Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
91340 OLLAINVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 mars 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune d'Ollainville (4 862 habitants – INSEE 2020) propose l'opération "extension et rénovation de l'école élémentaire La Roche".

Sise au 7 rue des Ecoles, sur une parcelle d'une superficie de 5 000 m², l'école élémentaire La Roche est constituée d'un bâtiment et d'une extension datant de 1980 comportant six classes, une cuisine satellite, une salle de restauration, une salle des maîtres et un préau à proximité duquel a été implanté en 2003 un bâtiment modulaire de 135 m² accueillant deux classes. Elle accueille actuellement 213 élèves et devrait accueillir 227 élèves à la rentrée 2024-2025 selon les projections démographiques. Afin de répondre aux besoins générés par l'augmentation de sa population, et d'accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes, la commune d'Ollainville projette des travaux de modernisation et d'extension de cette école. A noter que la commune a bénéficié d'une aide en ingénierie « Fabrique de l'école de demain » de la Banque des Territoires pour définir le programme de travaux.

L'opération consiste en :

- la démolition du bâtiment modulaire et d'une partie du bâtiment pour réaliser une extension (en rez-de-chaussée), de 448 m² de surfaces utiles permettant la création d'une neuvième classe et la transformation du réfectoire en self avec augmentation de sa capacité et la création d'une cuisine satellite ;
- la rénovation du bâtiment existant, notamment les façades, menuiseries extérieures et intérieures, l'isolation des cloisons et plafonds ;
- la réhabilitation fonctionnelle des locaux existants avec notamment l'aménagement d'une salle dédiée au périscolaire et le réaménagement du bureau de direction, de la salle des maîtres, de deux classes, des blocs sanitaires, d'un local entretien ou encore d'un local vélos ;
- l'intégration d'une GTB simplifiée, l'installation d'une pompe à chaleur et d'une cuve de récupération des eaux pluviales ;
- l'aménagement des extérieurs avec reprise de l'accès voirie en périphérie de la future extension. De plus, conformément à l'exigence du PLU de la ville, le mode de gestion privilégié des eaux pluviales sera le « rejet zéro », avec la mise en œuvre d'un réseau de canalisation ceinturant le bâtiment extension pour l'évacuation des eaux pluviales jusque dans un bassin d'infiltration enterré.

Les travaux, à l'exception de la démolition du bâtiment modulaire et des travaux de désamiantage, seront réalisés en site occupé.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération s'élève à 1 847 695,60 € HT, plafonné à 1 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 OLLAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE	208 506,60	11,28%
TRAVAUX	1 639 189,00	88,72%
Total	1 847 695,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	800 000,00	43,30%
ETAT - DETR (sollicité)	200 000,00	10,82%
CAF (sollicité)	53 712,00	2,91%
AGENCE DE L'EAU (acquis)	2 700,00	0,15%
PUP (acquis)	100 000,00	5,41%
COMMUNE	691 283,60	37,41%
Total	1 847 695,60	100,00%

**DOSSIER N° EX054032 - CAR - CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE ET MAISON DU GARDIEN -
LE MEREVILLOIS (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	300 000,00 € HT	50,00 %	150 000,00 €
Montant total de la subvention			150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU MEREVILLOIS MAIRIE

Adresse administrative : PLACE DE L HOTEL DE VILLE
91660 LE MEREVILLOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Guy DESMURS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune du Mérévillois (3 350 habitants INSEE 2020) propose l'opération "création d'un local technique et maison du gardien".

La commune élabore actuellement un plan d'aménagement sur un ensemble de terrains dont elle est propriétaire, qui comprendra une gendarmerie, un gymnase, un ensemble sportif en accès libre avec city stade et zone de fitness. Ce programme est limitrophe d'un terrain de football en synthétique avec piste d'athlétisme à proximité du collège.

Le local technique et la maison de gardien, objets de la présente opération, se situeront au centre de ce futur ensemble afin de permettre une gestion optimisée de l'ensemble des équipements mis à la disposition des habitants du Mérévillois.

Le local technique de dimensions 10.86 x 8.98 sera divisé en trois unités afin d'y stocker du matériel pour les services communaux, le club de football et le club d'athlétisme.

Le gardien aura la charge de la gestion du terrain de football, de la piste d'athlétisme et de l'aire de jeux multi-activité ainsi que l'entretien des vestiaires.

Le logement prévu sera d'une superficie de plus de 60 m2 et comportera 4 pièces ainsi que des rangements et des sanitaires.

Le projet prévoit également l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers ainsi que la réalisation des plateformes en béton pour accueillir les bâtiments.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 350 000 € HT, plafonné à 300 000 €. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 LE MEREVILLOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	350 000,00	100,00%
Total	350 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	150 000,00	42,86%
COMMUNE	200 000,00	57,14%
Total	350 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX083361 - CAR - AMENAGEMENT DES ACCES DE L'ECOLE SCHUMAN - COMMUNE D'ETRECHY (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	621 734,00 € HT	50,00 %	310 867,00 €
	Montant total de la subvention		310 867,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE ETRECHY MAIRIE
Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JULIEN GARCIA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2024 - 30 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune d'Etréchy (6 900 hab.- INSEE 2020) propose l'opération « aménagement des accès de l'école Schuman ».

L'avenue Foch, voie de desserte de l'école élémentaire Robert Schuman, présente plusieurs dysfonctionnements remettant en question la sécurité des enfants lors des entrées / sorties et limitant le confort des déplacements et l'accessibilité des autres usagers au sens large (vitesse excessive, stationnements sur chaussée, trottoirs étroits, absence d'aménagement cyclable).

La commune souhaite réaliser un aménagement global de la section de voie située au droit de l'école, entre la rue de la vallée Barbot et la rue Anatole France pour remédier à la situation.

Les travaux prévus sont les suivants :

- la création de deux mini-giratoires aux carrefours entre l'avenue Foch et les deux voies transversales

vallée Barbot et Anatole France pour réduire la vitesse,

- la matérialisation de dix passages piétons autour des mini-giratoires, au droit du chemin de l'école,
- la création d'une voie indépendante de l'avenue Foch pour permettre la dépose et la récupération des élèves en toute sécurité,
- la création de seize places de stationnement, dont une place PMR de part et d'autre de l'entrée de l'école, recouvertes d'un revêtement perméable (pavés drainants) afin de les identifier clairement du reste du trottoir, traité en enrobé,
- l'installation de barrières jointives le long de la chaussée au droit du giratoire avec la rue Anatole France, devant l'entrée principale pour empêcher les stationnements dans le futur mini-giratoire,
- des bordures de trottoirs hautes en continuité d'un quai bus seront posées du côté de l'école afin d'empêcher le stationnement gênant entre les deux mini-giratoires,
- une bordure large et haute en axe de voirie sera installée entre les deux mini-giratoires pour empêcher le dépassement,
- les eaux de ruissellement seront gérées via des noues d'infiltration paysagère et par le biais d'un volume de rétention - infiltration sous les parkings.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 675 614,53 € HT, plafonné à 621 734 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 ETRECHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES ET MAITRISE D'OEUVRE	38 242,33	5,66%
TRAVAUX	637 372,20	94,34%
Total	675 614,53	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	310 867,00	46,01%
COMMUNE	364 747,53	53,99%
Total	675 614,53	100,00%

**DOSSIER N° EX083362 - CAR - REAMENAGEMENT DU REFECTOIRE DE L'ECOLE SCHUMAN -
COMMUNE D'ETRECHY (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	248 666,00 € HT	50,00 %	124 333,00 €
	Montant total de la subvention		124 333,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE ETRECHY MAIRIE

Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN GARCIA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

La commune d'Etréchy (6 900 habitants - INSEE 2019) propose l'opération "réaménagement du réfectoire de l'école Schuman".

A la suite de la construction d'une nouvelle cantine, le réfectoire et l'office de réchauffage d'origine ne sont plus utilisés pour les besoins de l'école Robert Schuman et n'avaient plus de véritable affectation. La commune souhaite donc réutiliser ces locaux pour en faire une salle polyvalente indépendante de l'école où des activités culturelles et associatives pourront être accueillies.

Les travaux liés à cette reconversion portent sur :

- la création d'une nouvelle entrée pour le public comprenant la mise en accessibilité du site afin de répondre aux réglementations en vigueur suite au changement de destination du local et le changement de certaines menuiseries,
- l'aménagement de sanitaires adaptés et d'un nouveau vestiaire,

- l'isolement de la salle polyvalente de l'école pour l'accueil du public (création d'une nouvelle entrée),
- la remise en état des réseaux électriques de courants faibles et courants forts et la modification du système d'éclairage (pose de LED),
- la rénovation intégrale du système de chauffage (mise en place d'une pompe à chaleur air/air),
- la remise en peinture des locaux intérieurs et extérieurs,
- l'extension du local pour créer trois locaux à usages de réserves pour les utilisateurs des lieux,
- la création d'un local pour les conteneurs,
- l'adaptation du parking existant à l'accueil d'un public (mise aux normes + reprise des largeurs) : passage de 23 places classiques à 19 dont 2 aux normes PMR.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 248 666 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :



ETRECHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES ET MAÎTRISE D'OEUVRE	7 366,00	2,96%
TRAVAUX	241 300,00	97,04%
Total	248 666,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	124 333,00	50,00%
COMMUNE	124 333,00	50,00%
Total	248 666,00	100,00%

DOSSIER N° EX077297 - CAR - CONSTRUCTION D'UNE CRECHE MULTI-ACCUEIL - SCEAUX (92)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 800 000,00 € HT	50,00 %	900 000,00 €
Montant total de la subvention			900 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SCEAUX

Adresse administrative : 122 RUE HOUDAN
92330 SCEAUX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe LAURENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 1 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Sceaux (20 359 habitants, INSEE 2020) propose l'opération "construction d'une crèche multi-accueil".

Le projet vise à construire un nouveau multi-accueil au 172 rue Houdan, sur une parcelle mitoyenne au cimetière récemment léguée à la ville. Cette construction s'appuie sur un projet politique global, exprimé dans le schéma Petite enfance 2019-2030 et viendra en remplacement du multi-accueil situé avenue de la Gare, devenu un équipement vétuste.

L'équipement, d'une surface de plancher d'environ 880 m² et de 40 berceaux (3 sections), offrira de plain-pied tous les espaces de vie destinés aux bébés. Les espaces techniques ou dédiés au personnel seront installés en étage ou en sous-sol (tous accessibles avec monte-charge). L'équipement disposera également d'un jardin de 130 à 150 m². Ce projet porte sur l'exemplarité en termes de développement durable, ayant pour conséquence une qualité de vie dès le plus jeune âge des enfants. Il porte également sur un écolo-crèche par la labellisation, le travail sur les actions, jeux, jouet, alimentation, déchets, couches bio, par exemple.

Des formations adressées au personnel sont inscrites dans le plan de formation de la ville. Le projet est axé sur la qualité de la structure. Le taux d'encadrement sera supérieur à la législation. Il permettra également l'accueil des enfants handicapés. Pour cela, il sera mis en place un groupe « projet petite enfance pluridisciplinaire » avec un volet sensibilisation handicap avec une restitution des formations

autour du handicap à l'ensemble du personnel.

Ces orientations sont en continuité avec la politique municipale de développer l'attractivité de la ville pour les familles, d'inscrire la petite enfance dans les dynamiques transversales, enfin veiller à la performance de gestion (localisation des accueils et équilibre entre qualité et performance).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération s'élève à 5 391 500 € HT, plafonné à 1 800 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux gros oeuvre	820 932,00	15,23%
Charpente	1 089 689,50	20,21%
Aménagements second oeuvre	1 490 554,98	27,65%
Cuisine et mobiliers (non retenus)	266 485,92	4,94%
Démolition et dépollution (non retenues)	73 297,50	1,36%
Aménagements abords et VRD	55 706,10	1,03%
Acquisition foncière (non retenue)	129 000,00	2,39%
Honoraires et études (non retenus)	814 167,00	15,10%
Provisions et aléas (non retenus)	651 667,00	12,09%
Total	5 391 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	900 000,00	16,69%
Département des Hauts-de-Seine	1 927 500,00	35,75%
Commune	2 564 000,00	47,56%
Total	5 391 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX082168 - CAR - REAMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT-LOUIS ET SES ABORDS - GARCHES (92)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE GARCHES

Adresse administrative : 2 RUE CLAUDE LIARD
92380 GARCHES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame JEANNE BECART, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 avril 2024 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux le plus rapidement possible afin de respecter le calendrier des travaux et minimiser l'impact des travaux sur les résidents et les commerçants en profitant d'une période de moindre fréquentation du centre-ville.

Description :

La commune de Garches (17 960 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « Réaménagement de la Place Saint-Louis et de ses abords ».

La place Saint-Louis correspond à la partie sud du centre-ville communal. Les abords correspondent d'une part à la portion de la Grande rue entre la rue Athime Rué et la rue Claude Liard et d'autre part à la rue de l'église située entre la grande rue et la rue de Suresnes. L'ensemble représente un périmètre de 5390 m². Le secteur du jardin des Ecoles, correspondant à la partie nord du centre-ville de Garches et séparé de la place Saint-Louis par des arcades, fait l'objet de la fiche IRIS n°EX082169.

Le périmètre du projet présente plusieurs contraintes et enjeux : configuration topographique du secteur avec l'église Saint-Louis au sommet, nécessité de conserver une voie pour les véhicules de secours de 3,5 mètres, passage de plusieurs réseaux peu profonds, présence d'un espace de stationnement souterrain public et privé, présence de commerces actifs en rez-de-chaussée, organisation d'un marché deux fois par semaine et nécessité de conserver et de valoriser au maximum les arbres existants. La rénovation de cet espace public constituera la première étape de la revitalisation du centre-ville communal

et limitera l'effet d'îlot de chaleur urbain tout en valorisant le caractère patrimonial du site.

Pour cela, il est prévu la création d'un plateau central situé au niveau de l'église permettant d'accueillir une partie des étals du marché. La mise en continuité des sols par un système de rampes douces et de cheminements dédiés aux personnes à mobilité réduite permet l'accessibilité du site à tous les publics. Il est prévu un revêtement de sol en pierre de teinte claire afin de garantir un effet albédo élevé. Ce matériau est également compatible avec l'usage logistique de la place en lien avec les commerces et le marché.

La surélévation de ce plateau offrira une épaisseur suffisante pour l'implantation d'espaces verts et la plantation de sujets de moyen développement par rapport à la structure de la dalle en sous-sol. Il sera nécessaire de conforter la dalle. La rue de l'Eglise sera organisée sous forme de rue-jardin piétonne avec des alignements d'arbres et la plantation de massifs. Pour ce projet, seront plantés 61 arbres, qui s'ajouteront aux 9 arbres existants conservés, ainsi que des arbustes et des vivaces. Il est prévu l'aménagement de 457 m² de pleine terre et 167 m² de surface végétalisée sur dalle. L'aménagement sera réalisé afin qu'une partie des eaux pluviales soient acheminées jusqu'au espaces de pleine terre ; l'autre partie sera acheminée vers le système de collecte existant. L'éclairage public sera repris.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 3 513 810,00 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 GARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	3 513 810,00	100,00%
Total	3 513 810,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	500 000,00	14,23%
METROPLE DU GRAND PARIS - Acquis	380 000,00	10,81%
DEPARTEMENT 92 - Acquis	500 000,00	14,23%
ETAT - DSIL - Sollicitée	1 075 000,00	30,59%
COMMUNE	1 058 810,00	30,13%
Total	3 513 810,00	100,00%

DOSSIER N° EX082169 - CAR - REAMENAGEMENT DU JARDIN DES ECOLES - GARCHES (92)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
Montant total de la subvention			500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE GARCHES

Adresse administrative : 2 RUE CLAUDE LIARD
92380 GARCHES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame JEANNE BECART, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 avril 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux le plus rapidement possible afin de respecter le calendrier des travaux et minimiser l'impact des travaux sur les résidents et les commerçants en profitant d'une période de moindre fréquentation du centre-ville.

Description :

La commune de Garches (17 960 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « Réaménagement du Jardin des Ecoles ».

Le secteur du jardin des écoles correspond à la partie nord du centre-ville de Garches et représente une surface de 1150 m² situé dans le prolongement de la place Saint-Louis et de ses abords qui font l'objet de la fiche IRIS n°EX082168 par des arcades. Elle est séparée du groupe scolaire Pasteur par la rue de Suresnes. Situé sur une dalle avec un stationnement privé et public en sous-sol, cet espace public fortement minéral, globalement en mauvais état, est soumis à l'effet d'îlot de chaleur urbain. Par ailleurs, la rénovation de cet espace public constituera la première étape de la revitalisation du centre-ville communal en lien avec la présence de nombreux commerces ainsi que l'organisation deux fois par semaine du marché.

Pour cela, il est prévu la végétalisation de cet espace public par la plantation de sujets à grand développement et la désimperméabilisation d'une partie de la dalle. Les jardinières existantes seront remplacées par des nouvelles qui feront également office de mobilier urbain. Afin de supporter leur charge, il sera nécessaire de procéder au renforcement de la dalle. Pour ce projet, seront plantés 6

arbres, qui s'ajouteront aux 4 arbres existants conservés, ainsi que des arbustes et des vivaces. Il est prévu 97 m² de surface de pleine terre pour cet espace public et 106 m² de surface végétalisée sur dalle. Il est prévu un revêtement de sol en pierre de teinte claire afin de garantir un effet albédo élevé. Ce matériau est également compatible avec l'usage logistique de la place en lien avec les commerces et le marché. L'éclairage public sera repris.

En termes d'accessibilité, l'aménagement devra tenir compte de la présence d'escaliers menant au parking souterrain, du tunnel souterrain traversant sous la rue de Suresnes et des arcades permettant de rejoindre la place Saint-Louis puis la Grande rue.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 222 106,50 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

📍 GARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	152 901,00	12,51%
TRAVAUX	1 069 205,50	87,49%
Total	1 222 106,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	500 000,00	40,91%
METROPOLE DU GRAND PARIS - FIMACS (soutien au Commerce, à l'Artisanat et aux Services) - Acquise	120 000,00	9,82%
DEPARTEMENT 92 - Acquise	70 000,00	5,73%
ETAT - DSIL - Sollicitée	140 000,00	11,46%
COMMUNE	392 106,50	32,08%
Total	1 222 106,50	100,00%

DOSSIER N° EX070243 - CAR - REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CHÂTEAU - VILLECRESNES (94)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	400 000,00 € HT	50,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE VILLECRESNES

Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
94440 VILLECRESNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrick FARCY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Villecresnes (11 779 habitants – INSEE 2019) propose l'opération « Réhabilitation de l'école maternelle du Château ».

L'école maternelle du Château, actuellement constituée d'un bâtiment principal en R+1 (R+2 partiel), ainsi que d'une extension de type « préfabriqué » de plain-pied, et servant de dortoir à l'école, n'est plus à même d'assurer le confort et l'accueil des enfants comme du personnel.

Le projet porte sur la réhabilitation et la restructuration globales du bâtiment, comprenant une mise en conformité PMR et une amélioration des performances énergétiques. Les circulations seront remaniées, le restaurant scolaire existant sera déposé et recloisonné pour créer de nouvelles classes avec des sanitaires, les locaux seront mis aux normes notamment en termes d'éclairage, d'acoustique et de chauffage avec installation d'une pompe à chaleur. Les menuiseries extérieures le nécessitant seront remplacées, une ventilation double flux sera installée et une isolation par l'extérieur (couche isolante de 140 mm avec une finition de type « enduit gratté » couleur terre) sera mise en œuvre afin rendre le bâtiment beaucoup plus performant sur le plan thermique (existant réhabilité et extension pour l'élémentaire et le périscolaire faisant l'objet d'une autre opération du CAR respecteront la nouvelle réglementation environnementale RE2020).

Les principaux postes de dépenses portent sur l'installation de chantier, la démolition et le gros œuvre, les

revêtements de façades, les menuiseries, les cloisons doublages et faux plafonds, les travaux de rénovation des sols, carrelages, peintures, l'électricité et l'installation d'ascenseurs, le chauffage, la plomberie et les sanitaires ainsi que sur les aménagements extérieurs.

Détail du calcul de la subvention :

Les travaux sont estimés à 1 490 000 € HT, plafonnés à 400 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 VILLECRESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 490 000,00	100,00%
Total	1 490 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	200 000,00	13,42%
ETAT - DSIL (sollicitée)	224 000,00	15,03%
METROPOLE DU GRAND PARIS (sollicitée)	600 000,00	40,27%
COMMUNE	466 000,00	31,28%
Total	1 490 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX081418 - CAR - CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS ET AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DU MAIL - ÉCOUEN (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 350 000,00 € HT	50,00 %	675 000,00 €
	Montant total de la subvention		675 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D ECOUEN MAIRIE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
95440 ECOUEN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Catherine DELPRAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juin 2024 - 30 avril 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Ecouen (7.099 habitants - INSEE 2020) propose l'opération « création de jardins partagés et aménagement du quartier du mail »

Le château d'Ecouen date du XVIème siècle, mais le parc et les abords immédiats du château sont complètement redessinés par Jules HARDOUIN-MANSART, à la fin du XVIIème siècle : dicté par la géographie, l'espace dévolu aux jardins est limité. Après avoir accueilli la maison d'éducation de la Légion d'Honneur, le château accueille depuis 1977 le musée national de la Renaissance.

Dans le cadre de l'étude du patrimoine urbain qu'il a menée sur Écouen, alliant recherches historiques, analyses géographiques et typo-morphologiques, Xavier HENRY découvre dans les archives municipales un plan attribué à Jules HARDOUIN-MANSART, où figure un projet de grand mail, reliant les jardins du château sur sa hauteur à la plaine de France en contrebas.

Cet élément paysager devient l'armature urbaine du projet Banlieues 89 sur laquelle viendront se greffer les urbanisations nouvelles. C'est dans ce cadre que la ZAC d'Écouen est créée au sein du quartier de la Fontaine-Saint-Martin (dénommé également « mail d'Ecouen ») et dont Xavier HENRY sera l'architecte en chef. Ce sont ainsi 600 logements qui seront livrés de part et d'autre du mail au début des années 2000 ; il s'agit du principal quartier d'habitat collectif de la ville.

Aujourd'hui, cette avenue est un vaste espace minéral fermé par une clôture grillagée doublée de quelques arbustes qui obstruent la vue sur la plaine.

Pour redonner vie et réhabiliter cet espace aujourd'hui dégradé, la mairie s'est inscrite dans une démarche participative et a sollicité le CAUE du Val d'Oise pour l'aménagement du mail ainsi que l'entreprise Saluterre (assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre) pour les jardins partagés.

Dans le cadre du projet concerté de réaménagement du mail, une rencontre habitants s'est déroulée le 10 mai 2023 afin d'évoquer les jardins partagés qui sont destinés à tous ceux qui souhaitent cultiver des fleurs ou des plantes et/ou des légumes ou des fruits. Ces projets sont conçus pour apporter des réponses aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Concernant le mail d'une part : il s'agira, sur une surface de 4000m² de :

- créer des espaces respectueux de l'environnement
- mettre en oeuvre une gestion différenciée des espaces plantés
- planter des espèces végétales adaptées aux changements climatiques à venir
- réaliser un aménagement faisant le lien avec l'histoire du mail originel du château

Concernant les jardins partagés, localisés au nord du mail : une opportunité a permis l'achat d'une emprise d'une surface de 1.800m² en fond de mail pour offrir aux habitants, notamment à ceux n'ayant pas de jardin, un lieu pour cultiver mais aussi se rencontrer, partager et échanger.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 424 753,72€ HT, plafonné à hauteur de 1 350 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

■ ECOUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base éligible)	1 279 572,10	89,81%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base éligible)	25 052,90	1,76%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non éligible)	74 753,72	5,25%
ACQUISITION FONCIÈRE (base éligible)	45 375,00	3,18%
Total	1 424 753,72	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	675 000,00	47,38%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	322 323,72	22,62%
COMMUNE	427 430,00	30,00%
Total	1 424 753,72	100,00%

DOSSIER N° EX081419 - CAR - RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ÉCOUEN (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	450 000,00 € HT	50,00 %	225 000,00 €
Montant total de la subvention			225 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D ECOUEN MAIRIE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
95440 ECOUEN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Catherine DELPRAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juin 2024 - 30 avril 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Ecouen (7.099 habitants - INSEE 2020) propose une opération de restructuration de son centre technique municipal.

Il y a une quinzaine d'années, la commune a fait l'acquisition d'un pavillon en meulières et de ses hangars adjacents, auparavant occupés par un grossiste en vin, situés en centre-ville, afin d'y installer les services techniques. Le lieu a été investi par les services municipaux sans travaux d'adaptation des bâtiments et des infrastructures.

Après plusieurs années de réflexion autour de l'avenir du lieu, il a été décidé de réhabiliter le CTM existant et de le rendre conforme à son exploitation. Cette solution apparaît comme la plus adaptée, économiquement et techniquement, aux attentes de la collectivité.

Le programme de travaux consiste en :

- La démolition de deux bâtiments, trop vétustes.
- L'attribution de fonctions claires à chaque zone, allouée chacune à un corps de métier, avec la création :
 - d'ateliers pour la plomberie, la peinture et la menuiserie
 - un magasin sécurisé
 - un vestiaire extérieur
 - un lieu dédié pour les services espaces verts

- un espace de travail et de bureau, dans la maison : le rez-de-chaussée et le 1er étage, qui se présentent sous forme de plateaux de 73m² chacun, seront rénovés, en y créant un bureau, une cuisine, des espaces collectifs de repos, des vestiaires et une salle de douche

- une zone fermée pour stationnement sécurisé des véhicules de 232m², dont le bardage en bois sera intégralement repris.

- La cour, de 548 m², sera également rénovée : un parvis de pavés sera réalisé à l'entrée de la cour, un nouvel enrobé sera coulé sur le reste de cet espace.

Le mur de clôture sera repris.

La ville a eu une attention particulière quant à la préservation des aspects patrimoniaux du lieu (les couvertures en tuiles orangées d'origine sont conservées) et aux conditions de travail des agents (besoins établis en concertation avec l'équipe, gains de fonctionnalité, d'espace et de lumière).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 699 535,20 € HT, plafonné à hauteur de 450 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%

Localisation géographique :

 ECOUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base éligible)	627 365,20	89,68%
TRAVAUX (base non éligible)	30 470,00	4,36%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base éligible)	22 634,80	3,24%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non éligible)	19 065,20	2,73%
Total	699 535,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	225 000,00	32,16%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	164 674,54	23,54%
COMMUNE	309 860,66	44,30%
Total	699 535,20	100,00%

DOSSIER N° EX083809 - CAR - REAMENAGEMENT DE L'ESPACE NELSON MANDELA - ARGENTEUIL (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	500 000,00 € HT	50,00 %	250 000,00 €
Montant total de la subvention			250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARGENTEUIL

Adresse administrative : 12 BOULEVARD LEON FEIX
95100 ARGENTEUIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GEORGES MOTHRON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 30 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Argenteuil (109 058 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Réaménagement de l'espace Nelson Mandela".

L'espace Nelson Mandela se situe dans le quartier du Val-Notre-Dame au 82 boulevard du Général Leclerc. Le bâtiment datant des années 1970 s'organise sur 5 niveaux. Actuellement, le sous-sol est utilisé par une association et pour le stockage associatif ; le rez-de-chaussée comporte une salle polyvalente, un accueil et des bureaux ; les trois étages comprennent 57 bureaux et 7 salles de réunion. La Ville souhaite optimiser l'occupation du site indiquant que le site est sous-occupé en journée avec une faible fréquentation des utilisateurs et du public. L'objectif est de transformer cet espace, d'une part, en maison des associations en proposant des bureaux et des salles pour les activités permanentes ou ponctuelles des acteurs associatifs et, d'autre part, en rassemblant en un lieu unique une offre pour l'accompagnement, l'accueil et le soutien des associations sous forme de guichet unique.

Le bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation énergétique dont les dépenses ne sont pas prévues au titre de la présente fiche IRIS. Par ailleurs, le bâtiment bénéficiera d'un réaménagement interne global. Le volume faisant l'objet de la présente fiche IRIS correspond au plateau R+1 d'une surface d'environ 490 m² actuellement occupé par une confédération interprofessionnelle et destiné à accueillir diverses associations. Actuellement, il est cloisonné et présente un nombre important de petites pièces dont certaines en enfilade. A terme, il est prévu le réaménagement fonctionnel de ce plateau en deux espaces,

chacun accessible par une cage d'escalier distincte : l'un, à l'ouest, présentant huit bureaux distribués autour d'une salle de réunion de 26 m² et intégrant un espace dédié à la restauration et un local d'archives ; l'autre, à l'est, prévoit une salle de réunion de 50 m², un espace de coworking de 74 m², une bulle de travail, des vestiaires et un local de stockage.

En termes de travaux, il est prévu :

- La reprise du réseau de plomberie et de chauffage du bâtiment qui présente des installations vieillissantes ;
- La remise en état de la ventilation ;
- La mise en place d'une isolation thermique par l'intérieur ;
- La remise à niveau des installations électriques ;
- L'installation d'éclairage led ;
- La modernisation des systèmes de télécommunication ;
- Le réagencement par un cloisonnement modulaire adapté à l'évolution des besoins ;
- La réfection des revêtements des sols, faux-plafonds et peinture.

La création d'un réseau wifi collectif, la mise en place d'une solution de reprographie et la modernisation des outils informatiques sont également prévues mais sont non-éligibles au présent dispositif.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 525 676,84€ HT, plafonné à 500 000€ HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	11 575,00	2,20%
TRAVAUX	514 101,84	97,80%
Total	525 676,84	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	250 000,00	47,56%
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	117 973,78	22,44%
COMMUNE	157 703,06	30,00%
Total	525 676,84	100,00%

DOSSIER N° EX083810 - CAR - REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ÎLOT DES QUATRE VENTS - ARGENTEUIL (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 500 000,00 € HT	50,00 %	750 000,00 €
Montant total de la subvention			750 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARGENTEUIL

Adresse administrative : 12 BOULEVARD LEON FEIX
95100 ARGENTEUIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur GEORGES MOTHON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Argenteuil (109 058 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Réaménagement des espaces publics de l'îlot des quatre vents".

L'îlot des quatre vents est situé sur un ancien site Sagem-Safran, en limite du centre-ville et à proximité du groupe hospitalier d'Argenteuil. Il est circonscrit par les rues Blaise Pierre, Touzelin, Lherault Clouqueur et les boulevard Mirabeau et Galliéni. Cet îlot intègre un groupe scolaire de 20 classes à terme dit « Les quatre vents », qui s'étend sur 6.000 m² et qui a ouvert en septembre 2023 avec à ce stade 14 classes et 280 enfants. Autour, il s'agit d'un projet immobilier, en cours de finalisation, de 12 maisons individuelles, 322 logements collectifs ainsi que des commerces et des activités sur 510 m². Une sente piétonne privée permet de relier la rue de la Tour Billy et le boulevard Galliéni. Du fait de la présence des deux équipements, le quartier connaît d'importants flux de véhicules mais également du stationnement sauvage sur les trottoirs, par ailleurs, étroits, ne répondant pas à la norme d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) et avec beaucoup de mobiliers urbains, ce qui oblige les piétons à circuler sur la chaussée. Enfin, le quartier n'est pas végétalisé.

Pour accompagner la transformation urbaine de cet îlot, la Ville souhaite procéder à une requalification et un réaménagement des espaces publics. Le projet vise à requalifier les chaussées, trottoirs, cheminements en développant des aménagements encourageant le développement des modes actifs. Il est prévu une réduction du nombre de places de stationnement, passant d'un potentiel de 106 places à

60 places dont 1 place de livraison pour le groupe scolaire, 2 PMR et 18 en marquage au sol. Les places longitudinales bénéficieront d'un revêtement en béton engazonné et la descente de voiture sera en pavés granit à joints engazonnés. Le quartier sera également végétalisé grâce à trois placettes paysagées, une au droit d'une surlargeur rue Touzelin et deux au niveau des raccordements de la sente piétonne à la rue de la Tour Billy et au boulevard Gallieni. Il est prévu la plantation de 22 arbres dont 16 arbres tiges et la protection d'un arbre identifié.

Trois séquences ont été identifiées :

- Secteur 1 de la rue de la Tour Billy : cette rue est/ouest dispose d'une fonction de desserte du groupe scolaire. Elle présentera, en coupe, un trottoir d'1,70 mètre côté logements collectifs au sud, une chaussée en sens unique, une bande de stationnement côté groupe scolaire pour la dépose des élèves en alternance avec des espaces paysagers, une bande plantée continue côté groupe scolaire et un deuxième trottoir côté groupe scolaire d'1,80 mètre ;
- Secteur 2 constitué de la rue Touzelin et du boulevard Mirabeau : cet axe nord/sud présentera, en coupe, deux trottoirs normalisés d'1,50 mètre encadrant une chaussée en double-sens et une bande plantée d'un mètre de large. Un petit jardin urbain sera aménagé en lieu et place de l'espace libéré par la base vie au niveau de l'intersection avec la rue de la Tour Billy, là où se situe un arbre existant à protéger ;
- Secteur 3 constitué de la rue Lherault Clouqueur et Blaise Pierre : Sur la première portion, au droit du groupe scolaire, en coupe, seront prévus un trottoir d'1,70 mètre côté groupe scolaire, une chaussée en sens unique, une bande de stationnement côté pavillons en alternance avec des espaces paysages et un trottoir plus étroit côté pavillons d'1,30 mètre. Sur la seconde portion, il est prévu deux trottoirs encadrant une chaussée à sens unique et une bande de stationnement en alternance avec des espaces paysagers.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 595 093€ HT plafonné à 1 500 000€ HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	15 960,00	1,00%
TRAVAUX	1 579 133,00	99,00%
Total	1 595 093,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	750 000,00	47,02%
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	366 565,10	22,98%
COMMUNE	478 527,90	30,00%
Total	1 595 093,00	100,00%

DOSSIER N° EX070167 - CAR - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA GRANDE RUE - BESSANCOURT (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	200 000,00 € HT	50,00 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BESSANCOURT

Adresse administrative : PLACE DU 30 AOUT
95550 BESSANCOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE POULET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2024 - 1 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Bessancourt (7 878 habitants – INSEE 2019) propose l'opération « Requalification des espaces publics de la Grande Rue ».

La question de la place du végétal et du développement durable a toujours été intégrée aux choix d'aménagement retenus dans les projets communaux, à l'image de l'écoquartier des Meuniers, lauréat de l'appel à projets régional « 100 quartiers innovants et écologiques », situé à proximité immédiate de la future forêt de Maubuisson.

En 2023, dans le cadre de la loi climat et résilience, la commune de Bessancourt a pour ambition de procéder à la rénovation du Centre-Bourg afin de désimperméabiliser les espaces publics, repenser la mobilité et redynamiser les commerces. Afin d'accompagner la requalification des espaces publics du centre-ville (centre bourg), la ville souhaite requalifier la Grande Rue, axe central de la ville desservant à la fois le centre-ville, la mairie et l'église.

L'objectif de l'opération consiste dans la requalification de cette artère en deux parties :

- une zone de rencontre sur la portion comprise entre la rue Gervais Jacquin à la rue des écoles,
- une zone entièrement piétonne de la rue des écoles jusqu'à la rue de l'église.

La préservation de l'environnement sera prise en considération par la réduction des gaz à effet de serre et la pollution sonore, par la sécurisation des déplacements piétons et l'encouragement de l'usage des modes actifs (déplacements à pied et à vélo).

Le traitement qualitatif de la voirie et sa mise en accessibilité intègre l'emploi de matériaux nobles (bois,

pavés) et des mobiliers urbains.

Ce réaménagement va permettre de renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du centre-ville par l'implantation de commerces ambulants, de valoriser les espaces de rencontre et de restauration dans un climat de quiétude propice à l'échange, ainsi que l'image de la ville et sa connexion à proximité des deux forêts de Maubuisson et de Montmorency.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 882 640 € HT, plafonné à hauteur de 200 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 BESSANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (éligibles)	200 000,00	22,66%
TRAVAUX (non éligibles)	682 640,00	77,34%
Total	882 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	11,33%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	150 000,00	16,99%
COMMUNE	632 640,00	71,68%
Total	882 640,00	100,00%

DOSSIER N° EX081139 - CAR - CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE - COMMUNE DE DOMONT (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	246 031,28 € HT	50,00 %	123 015,64 €
	Montant total de la subvention		123 015,64 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DOMONT

Adresse administrative : 47 RUE DE LA MAIRIE
95330 DOMONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2024 - 1 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Domont (16 078 habitants - INSEE 2024) propose l'opération « Création d'une maison médicale ».

Au titre de son programme municipal, la Ville de Domont envisage la création d'une maison médicale au droit de son centre-ville, avenue Jean-Jaurès, pour apporter une solution à court terme aux nombreux départs à la retraite de professionnels de santé sur son territoire, et plus particulièrement de médecins généralistes, qui privent une partie de plus en plus importante de la population d'un accès direct aux soins.

L'agence régionale de santé a classé Domont en « Zone d'Intervention Prioritaire » compte-tenu de la baisse constante des professionnels de santé sur le secteur.

Cet état de fait justifie d'autant plus l'intervention de la commune avec le souhait d'ouverture d'une maison médicale dans un quartier bien situé en cœur de ville.

Le regroupement des professionnels autour d'un pôle unique renforce l'attractivité du projet en direction des professionnels de santé dans la mesure où cela permet à ces derniers de mutualiser leur organisation et leurs outils de travail mais aussi aux patients de faciliter le suivi de leurs parcours de soins qui nécessitent souvent l'intervention coordonnée de plusieurs spécialistes.

A cela s'ajoute également un contexte local particulier avec une augmentation prévisionnelle de la population d'ici à 2035 fixée à près de 3.000 habitants dans le cadre du plan local d'urbanisme adopté en septembre 2023 (la population de la commune de Domont était dans les années 1960 autour de 9 000 habitants pour atteindre en 2024 plus de 16.000 habitants).

La maison médicale sera installée en rez-de-chaussée d'immeuble et sera spécifiquement aménagée pour accueillir de nouveaux médecins, plus particulièrement et prioritairement des médecins généralistes, du fait du départ à la retraite de nombreux praticiens, le manque de médecins généralistes sur le territoire s'avérant aujourd'hui prégnant. Elle sera composée de 5 salles pour les consultations, d'une salle de repos, de sanitaires, d'une salle d'attente et d'un accueil ouvert, sur une surface totale de 162 m2.

L'objectif de ce projet consiste à offrir à ces professionnels de santé des conditions optimales pour assurer leurs activités médicales de proximité dans un cadre spécifiquement conçu pour eux, leur permettant en sus de bénéficier des avantages d'un cœur de ville en termes d'infrastructures et d'économies de fonctionnement que peut représenter une mutualisation des locaux.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 246 031,28 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 DOMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	246 031,28	100,00%
Total	246 031,28	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	123 015,64	50,00%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	46 745,94	19,00%
COMMUNE	76 269,70	31,00%
Total	246 031,28	100,00%

DOSSIER N° EX081916 - CAR - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE - COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	249 475,20 € HT	70,00 %	174 632,64 €
	Montant total de la subvention		174 632,64 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE

Adresse administrative : 40 AVENUE CHARLES DE GAULLE
95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Michèle CALIX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2024 - 30 septembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement.

Description :

La commune de Roissy-en-France (2.793 habitants, INSEE 2020) propose l'opération "Création d'une aire de jeux inclusive".

La commune conduit une politique dynamique en matière d'inclusion. De plus, au regard du nombre d'enfants dans la commune, les aires de jeux ne sont pas assez nombreuses et aucune des aires ne permettent d'accueillir les enfants de différentes tranches d'âge en un même lieu. Or des aires de jeux inclusives apportent la possibilité aux enfants d'âges et aptitudes variés de jouer ensemble, et sont accessibles à tous.

Après un travail avec les familles et les assistantes maternelles de la commune, la mairie a décidé de rénover l'aire de jeux située dans le parc de la mairie, à proximité immédiate des vestiges du château de Roissy.

Ces travaux consisteront en la dépose de l'aire de jeux actuelle et de son sol souple et en la création d'une nouvelle aire composée d'un trampoline, de deux balançoires et d'un grand jeu, accessibles aux personnes présentant des déficiences motrices ou sensorielles.

Dans le cadre d'une Région toujours plus solidaire afin d'agir en faveur du handicap, s'agissant d'une aire de jeux inclusive, il est prévu, conformément au règlement du dispositif CAR, une augmentation du taux d'intervention à 70%.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 249 475,20 € HT, la subvention est calculée au taux de 70%.

Localisation géographique :

 ROISSY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	249 475,20	100,00%
Total	249 475,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	174 632,64	70,00%
COMMUNE	74 842,56	30,00%
Total	249 475,20	100,00%

**DOSSIER N° EX081917 - CAR - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION DE LA
MAIRIE PRINCIPALE - COMMUNE DE ROISSY EN FRANCE (95)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	410 000,00 € HT	50,00 %	205 000,00 €
Montant total de la subvention			205 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE

Adresse administrative : 40 AVENUE CHARLES DE GAULLE
95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Michèle CALIX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2024 - 31 octobre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Roissy-en-France (2.793 habitants, INSEE 2020) propose l'opération "Travaux de rénovation et de modernisation de la mairie principale".

Aujourd'hui, l'accès de la mairie de Roissy-en-France n'est pas conforme aux normes d'accessibilité et les performances énergétiques du bâtiment ne sont pas bonnes.

La commune souhaite engager un programme de travaux consistant en :

- La création d'une porte coulissante automatique à l'entrée de la mairie :

Pourvue d'un automatisme conforme (détection et durée d'ouverture) et d'un sas offrant un passage libre suffisant (2,40 mètres), cette porte permettra aux fauteuils roulants de réaliser les manoeuvres tout en gagnant d'un point de vue énergétique.

- La création d'une rampe d'accessibilité,

Deux mains courantes rigides et facilement préhensibles seront implantées à une hauteur réglementaire, sur l'escalier de la façade ouest (entrée principale), et une autre sur l'escalier de la façade sud.

- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures en bois.

Les travaux de mise en conformité, réalisés uniquement à l'extérieur, portent sur le changement des menuiseries et le remplacement des garde-corps. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité et la performance énergétique du bâtiment.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 410 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

 ROISSY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	410 000,00	100,00%
Total	410 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	205 000,00	50,00%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	82 000,00	20,00%
COMMUNE	123 000,00	30,00%
Total	410 000,00	100,00%

**Annexe 4 - Avenant n° 2 au contrat d'aménagement régional
d'Etréchy**

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL D'ETRECHY (91)

La Région Ile-de-France, sise à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) – 2 rue Simone Veil, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

La commune d'Etréchy, sise à Etréchy (91580) - Place Charles de Gaulle, représentée par son Maire, Monsieur Julien GARCIA, en vertu de la décision n°03/2024 du 27 février 2024,

ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- la délibération de la commission permanente du Conseil régional n° CP 2020-373 du 23 septembre 2020
- la délibération de la commission permanente du Conseil régional n° CP 2023-146 du 1^{er} juin 2023
- le contrat d'aménagement régional d'Etréchy signé le 24 mars 2021,
- l'avenant n°1 au contrat d'aménagement régional signé le 10 juillet 2023
- la décision de Monsieur le Maire n°03/2024 du 27 février 2024,

Et la délibération de la commission permanente du Conseil régional n° CP 2024-152 du 30 mai 2024

Aussi, à la demande de la commune d'Etréchy par décision en date du 27 février 2024, la Région, par délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024, a accepté d'ajouter les opérations « réaménagement du réfectoire de l'école Schuman » et « aménagement des accès de l'école Schuman » au contrat d'aménagement régional et de retirer l'opération « réfection de la place Charles de Gaulle ».

Considérant les résultats des études préalables réalisées sur le projet de « réfection de la place Charles de Gaulle » et les coûts estimatifs faisant peser un effort d'investissement important à la commune, ne lui permettant pas de mener à terme un aménagement satisfaisant correspondant au programme et au calendrier envisagé dans le contrat d'aménagement voté lors de la CP n°2020-373 du 23/09/2020 ;

Considérant la nécessité pour la commune de ne pas perdre la totalité du bénéfice du financement régional grâce à la substitution dans le contrat d'aménagement régional de l'opération « réfection de la place Charles de Gaulle » par les deux opérations « réaménagement du réfectoire de l'école Schuman » et « aménagement des accès de l'école Schuman » ;

Considérant les dépenses de réalisation des deux opérations « réaménagement du réfectoire de l'école Schuman » et « aménagement des accès de l'école Schuman » estimées à 924 280,53 € HT supérieures à celles du projet substitué « réfection de la place Charles de Gaulle » estimées à 870 400 HT € (retenues comme dépenses subventionnables) ;

Article 1 :

L'annexe 1 du contrat initial est modifiée comme suit :

Tableau initial

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) D'ETRECHY (91)							
OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2020	2021	2022	Taux %	Montant en €
STADE KOFFI CARENTON Aménagements extérieurs et VRD	912 080,00	628 706,00	200 000,00	428 706,00		50%	314 353,00
STADE KOFFI CARENTON Piste d'athlétisme	815 486,00	815 486,00		407 743,00	407 743,00	14,72%	120 000,00
STADE KOFFI CARENTON Terrain synthétique	608 935,00	608 935,00		304 467,00	304 468,00	15%	91 340,25
Réfection et réaménagement de la place Charles de Gaulle	870 400,00	870 400,00		435 200,00	435 200,00	50%	435 200,00
TOTAL	3 206 901,00	2 923 527,00	200 000,00	1 576 116,00	1 147 411,00		960 893,25
Dotation prévisionnelle maximum Région			100 000,00	537 623,00	323 270,25		960 893,25

Tableau modifié

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) D'ETRECHY (91)							
OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2020 - 2023	2024	2025	Taux %	Montant en €
Stade Koffi Carenton - Aménagements extérieurs et VRD	912 080,00	628 706,00	628 706,00			50%	314 353,00
Stade Koffi Carenton - Piste d'athlétisme	815 486,00	815 486,00	815 486,00			14,72%	120 000,00
Stade Koffi Carenton - Terrain synthétique	608 935,00	608 935,00	608 935,00			15%	91 340,25
Réaménagement du réfectoire de l'école Schuman	248 666,00	248 666,00		248 666,00		50%	124 333,00
Aménagement des accès de l'école Schuman	675 614,53	621 734,00		497 387,20	124 346,80	50%	310 867,00
TOTAL	3 260 781,53	2 923 527,00	2 053 127,00	746 053,20	124 346,80		
Dotation prévisionnelle maximum Région			525 693,25	373 026,60	62 173,40		960 893,25

Article 2 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Etréchy, le
Pour la commune d'Etréchy
Le Maire

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Julien GARCIA

Valérie PECRESSE

Annexe 5 - Avenant n°1 au contrat d'aménagement régional de Chevilly-Larue

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE CHEVILLY-LARUE (94)
--

La Région Île-de-France, sise à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) – 2 rue Simone Veil, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

La commune de Chevilly-Larue, sise 88 avenue du Général de Gaulle – 94669 Chevilly-Larue - représentée par sa maire, Madame Stéphanie DAUMIN, en vertu de la délibération du conseil municipal n°2024DEL-DST-09 du 29 février 2024,

ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- la délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 relative à l'approbation du contrat d'aménagement régional (CAR) avec la commune de Chevilly-Larue, le contrat d'aménagement régional avec la commune de Chevilly-Larue signé le 22 mars 2022,
- le courrier en date du 1^{er} mars 2024 et la délibération du 29 février 2024 transmis par la commune relatifs à la demande de prorogation du contrat d'aménagement régional,

Considérant la nécessité de proroger le contrat d'aménagement régional d'un an pour permettre l'affectation de la subvention relative à l'opération « rénovation thermique du gymnase Marcel Paul » dont la réalisation a pris du retard en raison de la crise sanitaire, de la crise énergétique, de départs au sein des services communaux en charge du dossier et de l'évolution du périmètre des travaux d'isolation ;

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée du CAR d'une année supplémentaire, portant son échéance au 22 septembre 2025.

Article 2 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A Chevilly-Larue, le
Pour la commune de Chevilly-Larue
La maire

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la Région Île-de-France
La présidente

Stéphanie DAUMIN

Valérie PECRESSE

**Annexe 6 - Avenant n°1 à la convention de réalisation de
l'opération EX068833**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE REALISATION DE L'OPERATION EX068833
RATTACHEE AU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE MAURECOURT (78)

La Région Île-de-France, sise à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) – 2 rue Simone Veil, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024

Ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

La commune de Maurecourt, sise 1 rue du Général Leclerc - 78780 Maurecourt - représentée par son Maire, Monsieur Didier GUERREY, en vertu de la décision du 28 mars 2024,

ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

Au titre du contrat d'aménagement régional approuvé par délibération de la commission permanente de la Région Île-de-France n° CP 2023-017 du 25 janvier 2023, la commune de Maurecourt s'est vu attribuer une subvention de 400 000 € pour la réalisation d'une école de musique dans un ancien corps de ferme (EX068833). Cette subvention a été affectée par la même délibération n° CP 2023-017 du 25 janvier 2023 et a donné lieu à la conclusion d'une convention de réalisation.

Par courrier en date du 29 août 2023, la commune de Maurecourt a fait part de la modification de l'opération initialement déposée afin de tenir compte de diverses contraintes techniques et financières. Elle sollicite de ce fait une évolution partielle du programme de travaux étant précisé que cela n'impacte ni le contrat-cadre approuvé, ni le montant maximum de cette subvention.

Ci-dessus l'objet du présent avenant

SONT CONVENU(E)S DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION

Par délibération n° CP 2023-017 du 25 janvier 2023, la Région a décidé de soutenir la commune de Maurecourt pour la réalisation d'une école de musique dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » du présent avenant à la convention (référence dossier n° EX068833).

Le présent avenant a pour objet de modifier le nom et le descriptif de l'opération qui étaient initialement proposés, ainsi que le montant prévisionnel de dépenses, sans impact sur la base subventionnable et sur le montant maximum de la subvention, la destination de l'équipement restant identique sachant qu'il s'agit désormais d'une construction neuve.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire la modification partielle du programme de travaux et du montant prévisionnel des dépenses qui s'élève à 1 978 445 € HT, plafonné à 800 000 € HT. Le taux d'intervention de 50 % restant inchangé, le montant maximum de subvention demeure à 400 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de cet avenant n°1 à la convention de réalisation.

ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent l'avenant à la convention de réalisation et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération n° CP 2023-017 du 25 janvier 2023 et modifiée par la délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Maurecourt, le
Pour la commune de Maurecourt
Le maire

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la Région Île-de-France
La présidente du conseil régional

Didier GUERREY

Valérie PECRESSE

**DOSSIER N° EX068833 - CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL - CONSTRUCTION
D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE - COMMUNE DE MAURECOURT (78)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	800 000,00 € HT	50,00 %	400 000,00 €
	Montant total de la subvention		400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAURECOURT

Adresse administrative : 1 RUE MARECHAL LECLERC
78780 MAURECOURT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier GUERREY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2024 - 31 octobre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Maurecourt (4.355 habitants - INSEE 2024) propose l'opération « Construction d'une école de musique ».

L'objectif de cette opération est de remplacer l'école de musique existante, située rue Charles Lehmann, qui ne répond pas aux normes d'accessibilité et de sécurité pour un établissement recevant du public (ERP), et qui n'est pas fonctionnelle puisqu'il s'agissait d'une ancienne habitation.

L'ancien projet de réhabilitation d'un ancien corps de ferme en école de musique situé rue Carnot à Maurecourt ayant été abandonné pour des raisons techniques (plomb, amiante, insectes xylophages) et financières (dernière évaluation estimée à plus de 3 millions d'euros HT), un nouveau projet d'école de musique a été décidé par la ville de Maurecourt.

Située sente des Buis, ce nouveau projet d'école de musique, d'une superficie totale de 507 m², sera constitué principalement d'une école de musique (313 m²) et d'une salle de spectacle (159 m²).

Ce nouveau projet sera aussi situé dans le centre-ville, proche de l'Espace Gérard Blondeau (salle des fêtes), et respectera les dernières règles et normes en vigueur. De plain-pied,

l'école respectera aussi les normes d'accessibilité et s'intégrera dans le paysage environnant.

Les murs seront constitués d'une ossature bois et des panneaux photovoltaïques situés côté sud sur la toiture alimenteront, en partie, le bâtiment en électricité.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 978 445 € HT, plafonné à hauteur de 800 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

🏠 MAURECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (Base éligible)	800 000,00	40,44%
TRAVAUX (Base non éligible)	1 025 310,00	51,82%
Études et honoraires (non éligibles)	153 135,00	7,74%
Total	1 978 445,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	400 000,00	20,22%
DÉPARTEMENT DES YVELINES (sollicité)	650 000,00	32,85%
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE	334 912,00	16,93%
COMMUNE	593 533,00	30,00%
Total	1 978 445,00	100,00%